

#### Instructions: Questionnaire LCB/FT Conseils juridiques et fiscaux 2024

Le présent document fournit les définitions et les instructions permettant à une entité autorisée de remplir le questionnaire d'évaluation du risque en matière de LBC/FT. Cinq onglets sont à remplir : 1) Risque lié au client, 2) Risque lié aux produits, services et opérations, 3) Risque lié au canal de distribution, 4) Contrôles et qualité des mesures d'atténuation du risque, 5) Signataires. Le questionnaire peut être soumis incomplet à condition que toutes les informations du dernier onglet soient fournies, avec mention de la raison de la soumission incomplète. Le défaut de fournir les informations requises peut entraîner une surveillance renforcée ou d'autres mesures.

#### Les points suivants s'appliquent à toutes les questions, sauf indication contraire :

- Les réponses fournies doivent inclure les activités liées à toutes les fois où votre entité fournit des produits ou des services à des clients dans le cadre du champ d'application de la réglementation LBC/FT en vigueur à Monaco.
- La période de déclaration s'étend du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.
- Les questions relatives au nombre de clients comprennent les clients actifs à la fin de la période de déclaration et les clients qui ont été actifs à un moment donné au cours de la période de déclaration.
- L'expression « clients uniques » signifie que, quand bien même un client aurait plusieurs comptes, il doit être néanmoins considéré comme un seul et même client.
- Les questions relatives au nombre ou à la valeur des transactions se rapportent aux activités réalisées au cours de la période de déclaration.
- Les questions liées au nombre ou à la valeur des transactions effectuées par et pour le compte de clients doivent saisir les cas où l'entité déclarante (1) prépare des transactions pour les clients et les cas où l'entité déclarante (2) effectue des transactions pour le compte de clients.
- Toutes les questions pour lesquelles les entités déclarantes devront fournir des valeurs monétaires nécessitent une réponse en EUR. Seules les questions portant sur la valeur sont indiquées par le symbole monétaire € dans le questionnaire.
- Pour toutes les questions nécessitant des réponses incluant une répartition par pays, les réponses doivent être conformes à la norme ISO 3166 ou se faire à l'aide de la fonction « Bulkpaste » en utilisant les noms des pays, ou les codes ISO 2-alpha, 3-alpha, ou numérique. Un lien vers les noms de pays et les codes acceptables est disponible par le biais de la fenêtre popup de la fonction « Bulk-paste ». Cette fenêtre est accessible pour les questions accompagnées du symbole ①.
- Si la nationalité, la résidence ou toute autre répartition demandée est inconnue, veuillez sélectionner « Inconnu » dans la liste déroulante.
- Pour les questions relatives au type d'entité juridique/de profession et aux types de classification des entreprises, les systèmes de codes INS ou NACE peuvent être utilisés, ou des systèmes de codes équivalents. Pour les questions relatives aux types de classification, mais non spécifiées par le système de classification sectorielle de l'entité, veuillez-vous référer aux pratiques sectorielles en vigueur.
- Les réponses fournies dans l'enquête doivent concerner uniquement l'entité déclarante et ne doivent inclure aucun total de groupe.
- Si les données ne sont pas disponibles, veuillez ne pas entrer « 0 », laissez ce champ vide et indiquez la raison pour laquelle elles sont incomplètes. N'entrez « 0 » que lorsqu'il n'y a aucune activité de cette nature.





# Sommaire

IOSS	saire	5
ıstrı	uctions pour les questions du sondage, Risque inhérent	9
1 F	Risque lié au client	9
	1.1 Soumis à la loi n° 1.362	9
	1.2 Récapitulatif des clients	9
	1.3 Bénéficiaires effectifs	10
	1.4 Clients – Distinction des types de clients	11
	1.5 Clients – Personnes physiques	12
	1.6 Clients – Personnes Morales	12
	1.7 Clients - Trusts	13
	1.8 Clients - Associations	13
	1.9 Clients – Autres constructions juridiques	14
	1.10 Particuliers fortunés (HNWI) et particuliers très fortunés (UHNWI)	14
	1.11 PPE	15
	1.12 PSAV	16
	1.13 Nationalités secondaires	18
	1.14 Avocats et autres professions juridiques	18
	1.15 Comptables et auditeurs	18
	1.16 Actionnaires ou administrateurs agissant pour le compte de tiers	18
	1.17 Émetteurs, utilisateurs ou fournisseurs d'actions au porteur ou d'autres instruments au porteur	
	1.18 Agents Immobiliers	
	1.19 NMPPP	
	1.20 Prestataires de services aux trusts et aux sociétés	
	1.21 Multi-Family Offices	
	1.22 Structures de propriété plus complexes	
	1.23 Sociétés caractérisées par une forte utilisation d'espèces	
	1.24 Cartes Prépayées	
	1.25 Art and Antiquités	
	1.26 Import-Export	
	1.27 Biens de grande valeur	
	1.28 OBNL	
	1.29 Casinos / Jeux d'argent	
	1.30 Bâtiment / développement immobilier	
	• 11	_





1.31 Industries extractives (ex. industrie du petrole et du gaz)	21
1.32 Défense / Armes	21
1.33 Activités liées à la navigation de plaisance	21
1.34 Agents et intermédiaires sportifs	21
1.35 Gestion de fonds	21
1.36 Détention d'actifs	21
1.37 Commissaires-priseurs	21
1.38 Concessionnaires de véhicules automobiles	22
1.39 Gouvernement et du secteur public	22
1.40 Vente d'avions ou l'affrètement de jets privés	22
1.41 Transport	22
1.42 Retours et commentaires	22
2 Risque lié aux produits, services et opérations	22
2.1 Types de paiement avec les clients - Chèques	22
2.2 Types de paiement par les clients et pour leur compte - Chèques	22
2.3 Types de paiement avec les clients - Transferts électroniques	23
2.4 Types de paiement par les clients et pour leur compte - Transferts électroniques	23
2.5 Types de paiement avec clients - espèces	23
2.6 Types de paiement par et pour le compte des clients - Espèces	24
2.7 Monnaies virtuelles	25
2.8 Proposition de services fiscaux	25
2.9 Services juridiques proposés	26
2.10 Retours et commentaires	27
3 Risque de distribution	27
3.1 Identification	27
3.2 Entrée en relation	27
3.3 Structure	29
3.4 Finances de l'entité	30
3.5 Relations clients rejetées	30
3.6 Opérations rejetées ou bloquées	30
3.7 Relations clients résiliées	30
3.8 Commentaires et retours	30
Instructions pour les questions du sondage, Contrôles	31
1 Contrôles	31
1.1 Soumis à la loi n° 1.362	31
1.2 Structure	21





	1.3 Politiques et procédures	31
	1.4 Gouvernance	33
	1.5 Conformité et violations	34
	1.6 Formation	34
	1.7 CDD – Mesures de vigilance	37
	1.8 Mesures de vigilance renforcées	40
	1.9 Évaluations des risques	40
	1.10 Audit interne/contrôles	41
	1.11 Surveillance	41
	1.12 Conservation des informations	42
	1.13 Sanctions financières ciblées	42
	1.14 PPE	45
	1.15 Opérations en espèces	46
	1.16 Déclarations d'opérations suspectes	46
	1.17 Retours et commentaires	47
Inst	ructions Signataires, Attestation	48
Δ	ttestation	48





## Glossaire

Giossaire			
Termes	Définition		
Agent sportif	Le terme agent sportif désigne toute personne qui, à titre occasionnel ou habituel et moyennant rémunération, met en rapport les parties intéressées en vue de la conclusion d'un contrat, soit pour l'exercice rémunéré d'une activité sportive, soit pour la conclusion d'un contrat de travail pour l'exercice rémunéré d'une activité sportive ou d'entraînement.		
AMSF	Autorité Monégasque de Sécurité Financière (AMSF) est l'autorité centrale nationale chargée de recueillir, analyser et transmettre les informations en lien avec la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption. <a href="https://amsf.mc">https://amsf.mc</a> (Auparavant SICCFIN)		
Association	Aux fins de ce questionnaire, une association est une organisation librement constituée (groupe comptant des membres) et ayant acquis une personnalité juridique ainsi que la capacité juridique d'agir. Cela inclut le fait d'ouvrir un compte bancaire, de conclure des contrats, de comparaître devant les tribunaux, d'acheter des biens et de recevoir des dons. C.f. la loi monégasque n° 1.355 datée du 23/12/2008 pour les associations déclarées.  Les associations comprennent également les associations étrangères jouissant d'une capacité d'action similaire, notamment en ce qui concerne l'ouverture d'un compte bancaire.		
BC / FT	Blanchiment de capitaux / financement du terrorisme		
Bénéficiaire effectif	Le bénéficiaire effectif est défini dans l'article 21 de la  Loi n. 1.362 du 03/08/2009 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le  financement du terrorisme et la corruption  - la ou les personnes physiques qui, en dernier ressort, possèdent ou contrôlent le client ;  ou  - la ou les personnes physiques, pour lesquelles une opération est effectuée ou une activité est exercée.		
Biens à double usage	Un bien à double usage désigne un bien, y compris un logiciel ou une technologie, susceptible d'avoir une utilisation tant civile que militaire. Cela inclut les biens pouvant contribuer à la conception, au développement, à la production ou à l'usage d'armes chimiques ou biologiques ou à leur livraison. Cela comprend tous les biens pouvant être utilisés à des fins non-explosives ou pouvant permettre la fabrication d'armes nucléaires ou tout autre dispositif nucléaire explosif.		
CDD	Mesures de vigilance (Customer Due Diligence)		
Client	Le terme client désigne une personne physique ou une personne/entité morale avec laquelle l'entité déclarante entretient une relation d'affaires ou pour laquelle l'entité déclarante a effectué une transaction occasionnelle. Dans ce contexte, le terme « clients » fait référence à tous les clients existants avec lesquels l'entité a eu une relation d'affaires au cours de la période de déclaration, y compris les clients occasionnels (walk-in) et les clients qui ont bénéficié de services au cours de la période de déclaration. Sont désignés comme clients ceux qui ont bénéficié d'une activité ou d'un service pertinent relevant de la réglementation LBC/FT de la part de l'entité déclarante.		
Client privé très fortuné (UHNWI)	Aux fins de ce questionnaire, le terme particulier très fortuné désignera toute personne physique dont la somme de tous les comptes et actifs nets dépasse 50 millions d'EUR.		
Compte actif	Concerne uniquement les clients qui sont actifs pendant la période de déclaration ou qui ont été actifs à un moment donné pendant la période de déclaration.		





Termes	Définition	
Construction juridique	Relation établie au moyen d'un contrat entre deux ou plusieurs parties qui n'entraîne pas la création d'une personnalité juridique comme les trusts ou autre constructions similaires. Parmi les exemples de constructions similaires (aux fin de la LBC/FT) on compte la fiducie, le treuhand et le fidéicommis.	
Correspondance bancaire	La correspondance bancaire désigne la fourniture de services bancaires par une banque en tant que « correspondant » à une autre banque en tant que « client », y compris la mise à disposition d'un compte courant ou d'un autre compte de passif et la fourniture des services qui y sont liés, tels que la gestion de trésorerie, les transferts internationaux de fonds, la compensation de chèques, les comptes « de passage » et les services de change.	
CRF	Cellule de renseignement financier	
DBT	Direction du Budget et du Trésor de Monaco	
Gouvernement/secteur public	Le gouvernement/entité publique est une organisation ou un organisme fournissant des services au public au nom du gouvernement ou d'une autre entité publique.	
Groupe de clients privés très fortunés (UHNW Group)	Aux fins de ce questionnaire, le terme groupe de particuliers très fortunés désignera un groupe de personnes physiques ayant des liens familiaux (ex : parent, enfant, époux, épouse, frère, sœur) dont la somme de tous les comptes et actifs nets dépasse 50 millions d'EUR.	
Groupe de particuliers fortunés (HNW Group)	Aux fins de ce questionnaire, le terme groupe de particuliers fortunés désignera un groupe de personnes physiques ayant des liens familiaux (ex : parent, enfant, époux, épouse, frère, sœur) dont la somme de tous les comptes et actifs nets dépasse 5 millions d'EUR.	
Haute direction	La haute direction désigne un dirigeant ou un employé qui a une connaissance suffisante de l'exposition de l'établissement au risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et qui a suffisamment d'ancienneté pour prendre des décisions affectant son exposition au risque, et qui ne doit pas nécessairement, dans tous les cas, être membre du conseil d'administration.	
Institutions financières	On entend par institution financière toute personne physique ou morale qui exerce à titre professionnel une ou plusieurs des activités ou opérations suivantes pour ou au nom d'un client :  1. Acceptation de dépôts et autres fonds remboursables du public.  2. Octroi de prêts.  3. Crédit-bail financier.  4. Services de transfert de fonds ou de valeurs.  5. Émission et gestion de moyens de paiement (par exemple, cartes de crédit et de débit, chèques, chèques de voyage, mandats et traites bancaires, monnaie électronique).  6. Garanties et engagements financiers.  7. Opérations d'achat ou de vente :  (a) d'instruments du marché monétaire (chèques, effets, certificats de dépôt, produits dérivés, etc ;)  (b) d'opérations de change ;  (c) d'instruments de change, de taux d'intérêt et d'indices ;  (d) de valeurs mobilières ;  (e) d'opérations à terme sur marchandises.  8. Participation à des émissions de titres et la fourniture de services financiers liés à ces émissions.  9. Gestion de portefeuilles individuels et collectifs.	





Termes Définition	
	10. Conservation et administration de liquidités ou de titres liquides pour le compte de
	tiers.
	11. Investir, administrer ou gérer de toute autre manière des fonds ou de l'argent pour
	le compte de tiers.
	12. Souscription et placement d'assurances-vie et d'autres assurances liées aux
	investissements.
	13. Opérations de change d'argent et de devises.
LBC/FT-P	Contre le blanchiment de capitaux / contre le financement du terrorisme / contre le
	financement de la prolifération des armes de destruction massive
	Aux fins de ce questionnaire, une personne ayant plusieurs nationalités doit être déclarée
Nationalité principale	comme ayant une nationalité principale, qui doit être basée sur l'ordre suivant : nationalité
	du pays de naissance, nationalité du pays de résidence, autre nationalité.
NMPPP	Les négociants en métaux précieux et pierres précieuses
Non-résident	Aux fins du ce questionnaire, un non-résident est une personne physique qui n'est pas de
0.4	nationalité monégasque et qui n'a pas de résidence à Monaco.
Opérations occasionnelles	Toute opération autre que celles effectuées dans le cadre d'une relation d'affaires établie.
	Le terme organisation à but non-lucratif (OBNL) désigne une personne morale, une
Organisation à but	construction ou une organisation dont l'activité principale consiste à collecter ou à
non-lucratif (OBNL)	distribuer des fonds à des fins charitables, religieuses, culturelles, éducatives, sociales ou
fraternelles, ou pour la réalisation d'autres types de « bonnes œuvres ».	
Particulier fortuné Aux fins de ce questionnaire, le terme particulier fortuné (HNWI) désignera toute p	
(HNWI) physique dont la somme de tous les comptes et actifs nets dépasse 5 millions	
	Le terme personne morale désigne toute entité qui n'est pas une personne physique et qui
Personne morale	peut établir une relation client permanente avec une institution financière ou posséder des
	biens. Il peut s'agir de sociétés, d'organismes, de fondations, d'instituts, de partenariats,
	d'associations et d'autres entités similaires.
DDE	Les PPE sont des individus qui sont ou ont été chargés, au niveau national ou à l'étranger,
PPE Personne	de fonctions publiques importantes, par exemple, des chefs d'État ou de gouvernement, des politiciens de haut rang, des hauts fonctionnaires du gouvernement, de la justice ou de
politiquement exposée	l'armée, des cadres supérieurs de sociétés d'État, des responsables de partis politiques
politiquement exposee	importants.
	L'expression prestataires de services aux trusts et aux sociétés désigne toutes les
	personnes ou entreprises qui ne sont pas prises en compte ailleurs et qui, en tant
	qu'entreprise, fournissent l'un des services suivants à des tiers :
	Agir en tant qu'agent dans la création ou l'établissement de personnes morales.
	Agir en tant que directeur ou secrétaire d'une société, ou en tant qu'associé d'une
Drastataires de services	personne morale, ou faire en sorte qu'une autre personne agisse en tant que tel.
Prestataires de services aux trusts et aux	Fournir un siège social, une adresse professionnelle, une résidence, une adresse de
sociétés	correspondance ou une adresse administrative à une personne morale ou à une construction juridique.
	Effectuer un travail (ou équiper une autre personne pour qu'elle agisse) en tant que
	fiduciaire pour un trust direct ou exercer une fonction similaire en faveur d'une autre
	forme de construction juridique.
	Agir ou faire en sorte qu'une autre personne agisse en tant qu'actionnaire désigné en
	faveur d'un tiers.





Termes	Définition			
PSAV	Prestataire de services d'actifs virtuels.			
Dácidont	Aux fins de ce questionnaire, le terme résident désigne toute personne physique			
Résident	monégasque ou légalement autorisée à vivre et à travailler à Monaco.			
Résidents étrangers	Aux fins de ce questionnaire, ce terme désignera tout ressortissant non monégasque qui réside à Monaco.			
Ressortissant	Toute personne physique titulaire de la nationalité monégasque.			
	L'expression service de transfert de fonds ou de valeurs désigne un service financier qui			
Service de	consiste à accepter les espèces, les chèques ou tout autre instrument de paiement ou			
transfert de	dépôt de valeur et à payer une somme équivalente en espèces ou sous toute autre forme à			
fonds ou de	un bénéficiaire au moyen d'une communication, d'un message, d'un transfert ou d'un			
valeurs	système de compensation auquel appartient le service de transfert de fonds ou de			
Valcais	valeurs.			
	Le Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN) est l'autorité			
	centrale nationale chargée de recueillir, analyser et transmettre les informations en lien			
SICCFIN	avec la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la			
Sieer iiv	corruption.			
	(maintenant AMSF)			
SFC Sanctions financières ciblées				
	Aux fins de ce questionnaire, l'expression structure de propriété plus complexe fait			
	référence à des clients pour lesquels l'entité déclarante rencontre des difficultés ou doit			
	déployer des efforts accrus pour vérifier de manière indépendante l'identité du			
	bénéficiaire effectif du client. Aux fins de ce questionnaire, les structures de propriété plus			
	complexes sont des structures comportant trois niveaux de propriété ou plus entre le			
Structure de propriété	titulaire du compte et le bénéficiaire effectif, ou des structures comportant moins de trois			
plus complexe	niveaux de propriété mais dont il est difficile de vérifier le bénéficiaire effectif en raison de			
plus complexe	l'obscurité ou de l'obscurcissement, par exemple lorsque les informations ne sont pas			
	accessibles au public, manquent de transparence, impliquent une société ou un trust			
	étranger, nécessitent une coopération étrangère pour être vérifiées, ou lorsque le			
	propriétaire enregistré est un professionnel (avocat, comptable, entreprise de services aux			
	entreprises).			
	Les paiements effectués par les clients sont des transactions effectuées à partir des			
Types de paiement par	comptes des clients à l'initiative de ces derniers. Par exemple, un client effectue un			
les clients	transfert électronique pour payer un loyer.			
	Les paiements pour le compte de clients sont des transactions effectuées par l'entité			
Types de paiement au	déclarante à des tiers pour le compte de clients. Il peut s'agir, par exemple, d'une			
nom des clients	procuration, d'un signataire de compte ou d'une modalité similaire.			
	Les paiements avec les clients sont des transactions effectuées entre l'entité déclarante et			
Types de paiement	ses clients pour des produits ou des services offerts par l'entité, des transactions			
avec clients	effectuées en personne et la collecte de dépôts.			
	Circulates en personne et la concete de depots.			





#### Instructions pour les questions du sondage, Risque inhérent

Q#	Texte de la question	Instructions		
	1 Risque lié au client			
	1.1 Soumis à la loi n°	1.362		
	Votre entité répond-elle à l'une des conditions suivantes :  1. L'activité principale que vous exercez est soumise			
1	<ul> <li>aux dispositions de la loi n° 1.362</li> <li>2. L'activité que vous exercez et qui est soumise aux dispositions de la loi n° 1.362 représente plus de 5% du chiffre d'affaires global de votre</li> </ul>			
	entreprise.  3. L'activité que vous exercez et qui est soumise aux dispositions de la loi n° 1.362 est exercée exclusivement pour des clients bénéficiant de			
	votre activité principale.  1.2 Récapitulatif des	clients		
	Êtes-vous légalement autorisé à représenter votre client	UIICIII.S		
2	pour une opération ?			
3	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui ont été actifs à un moment donné pendant la période de déclaration selon la nationalité principale du client, ou pays du siège social ou lieu d'incorporation.	En cas de bi-nationalité ou de pluri-nationalité, indiquer celle qui est la plus communément utilisée.  Pour les questions mentionnant un « client unique », veuillez tenir compte de ce qui suit :  Si un même client effectue plusieurs opérations, il est considéré comme un seul client.  Si l'entité fournit plusieurs services ou dispose de plusieurs contrats ou relations avec le même client, il est considéré comme un seul client.  Toute autre situation où le même client serait compté deux fois, veuillez considérer qu'il s'agit d'un seul client.		
4	Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées avec les clients pendant la période de déclaration.	Par exemple, le paiement de services.		
5	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés avec les clients (entrants et sortants) pendant la période de déclaration.			
6	Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées par les clients et pour leur compte pendant la période de déclaration.	La réponse doit inclure les cas où l'entité déclarante (1) prépare des transactions pour des clients et les cas où l'entité déclarante (2) effectue des transactions pour le compte de clients.		





O#	Toyto do la question	Instructions
Q#	Texte de la question	
		Cette valeur sera validée par rapport aux autres réponses fournies aux questions ultérieures concernant le nombre de transactions effectuées par des personnes physiques, des personnes morales, des fiducies et d'autres constructions juridiques, qui s'excluent mutuellement.
		Répétez la réponse à la question ci-dessus.
7	Veuillez confirmer le nombre total de transactions indiqué ci-dessus.	Cette valeur sera validée par rapport à d'autres réponses fournies à des questions ultérieures concernant le nombre de transactions par chèque, par voie électronique et en espèces. Les réponses s'excluent mutuellement.
	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par	
8	les clients et pour leur compte (entrants et sortants)	
	pendant la période de déclaration.	o etifo
	1.3 Bénéficiaires eff Votre entité peut-elle distinguer la nationalité du	ectifs
9	bénéficiaire effectif?	
10	Fournir la répartition en pourcentage des principales nationalités des bénéficiaires effectifs.	Veuillez indiquer la répartition en pourcentage des nationalités principales des bénéficiaires effectifs de tous les clients, y compris les bénéficiaires effectifs ayant différents pourcentages de propriété, ceux qui exercent un contrôle direct ou indirect et ceux qui représentent une personne morale.
11	Veuillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs exerçant un contrôle direct ou indirect sur une personne morale, ventilé par nationalité principale.	Les informations demandées concernent seulement le nombre de BE qui sont considérés comme des BE du fait du contrôle direct ou indirect d'une personne morale, d'un trust ou d'une autre construction juridique.
12	Veuillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs représentant une personne morale, ventilé par nationalité principale.	Les informations demandées concernent seulement le nombre de BE qui sont considérés comme des BE du fait de la représentation légale d'une personne morale, d'un trust ou d'une autre construction juridique.
13	Votre entité peut-elle distinguer les bénéficiaires effectifs titulaires qui détiennent 25 % ou plus ?	
14	Veuillez fournir le nombre total de bénéficiaires effectifs détenant au moins 25%, ventilé par nationalité principale du BE ?	Si la nationalité est inconnue, veuillez sélectionner « Inconnu » dans la liste déroulante.
15	Votre entité enregistre-t-elle la résidence pour les bénéficiaires effectifs détenant une participation de 25 % ou plus ?	





0 !!		
Q#	Texte de la question	Instructions
16	Veuillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs des résidents étrangers, par nationalité principale du bénéficiaire effectif, pour les bénéficiaires effectifs détenant 25%.	Si la nationalité est inconnue, veuillez sélectionner « Inconnu » dans la liste déroulante.
17	Veuillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs des non-résidents, par nationalité principale du bénéficiaire effectif, pour les bénéficiaires effectifs détenant 25%.	Si la nationalité est inconnue, veuillez sélectionner « Inconnu » dans la liste déroulante.
	1.4 Clients – Distinction des tr	ypes de clients
18	Que vous ayez ou non de tels clients, votre entité identifie-t-elle et enregistre-t-elle le type de clients lorsqu'il s'agit de:	
19	Trusts ? Associations?	
20	D'autres constructions juridiques non mentionnées cidessus ?	
21	Compagnies d'assurance ?	
22	HNWI ?	
23	PSAV (prestataires de services d'actifs virtuels) qui fournissent d'autres services ?	
24	Avocats ou exercent d'autres professions juridiques ?	
25	Comptables et des auditeurs ?	
26	Actionnaires/administrateurs agissant pour le compte d'une autre personne.	
27	Émetteurs, des utilisateurs ou des fournisseurs d'actions au porteur ou d'autres instruments au porteur ?	
28	Agents immobiliers ?	
29	Négociants en métaux précieux et en pierres précieuses ?	
30	Prestataires de services aux sociétés et trusts ?	
31	Multi-Family Offices ?	
32	Single- Family Offices ?	
33	Structures de propriété plus complexes ?	
34	Entreprises à forte utilisation d'espèces (comme les bars, les restaurants) ?	
35	Fournissent ou acceptent des paiements à partir de cartes prépayées anonymes / cartes avec un seuil élevé de CDD (devoir de vigilance relatif à la clientèle) ?	
36	Impliqués dans l'art et les antiquités ?	
37	Impliqués dans l'import-export ?	
38	Impliqués dans le commerce de biens de grande valeur ?	
39	Organisations à but non lucratif ?	
40	Impliqués dans les casinos/jeux de hasard (y compris les clients qui sont des casinos en ligne) ?	
41	Impliqués dans la construction / le développement immobilier ?	





Q#	Texte de la question	Instructions
42	Impliqués dans les industries extractives (par exemple, le	
42	pétrole et le gaz) ?	
	Impliqués dans le secteur de la défense/des armes, y	
43	compris les biens à double usage destinés à la	
	prolifération des armes de destruction massive (ADM) ?	
44	Impliqués dans des activités liées à la navigation de	
	plaisance ?	
45	Agents ou des intermédiaires sportifs ?	
46	Impliqués dans la gestion de fonds ?	
47	Engagés dans la détention d'actifs ?	
48	Commissaires-priseurs ?	
49	Concessionnaires de véhicules automobiles ?	
50	Du gouvernement et du secteur public ?	
51	Impliqués dans la vente d'avions ou l'affrètement de jets	
	privés ?	
52	Impliqués dans le transport ?	
	ر 1.5 Clients – Personnes	, ,
	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui	Si une personne physique (individu) agit pour le
53	sont des personnes physiques (individus), classés selon la	compte d'une personne morale ou d'une
	nationalité principale du client (y compris les nationaux).	construction, cette personne ne doit pas être
		comptée comme une personne physique. Si une personne physique (individu) agit au nom
	Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes	d'une personne morale ou d'une construction,
54	et sortantes) effectuées par les clients et pour leur	elle ne doit pas être comptée comme une
	compte qui sont des personnes physiques.	personne physique.
	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par	
55	les clients et pour leur compte qui sont des personnes	
	physiques, (entrants et sortants), en EUR.	
	1.6 Clients – Personnes	Morales
	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui	
56	sont des personnes morales, selon le pays du siège social	
	ou lieu d'incorporation.	
	Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes	
57	et sortantes) effectuées par des clients et pour leur	
	compte qui sont des personnes morales.	
	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par	
58	les clients et pour leur compte qui sont des personnes	
	morales, à la fois entrants et sortants.	





Q#	Texte de la question	Instructions
		Les types de personnes morales incluent:
59	Votre entité distingue-t-elle si les clients sont des personnes morales monégasques et le type de personne morale ?	<ul> <li>Société à responsabilité limitée SARL</li> <li>Société en commandite simple SCS</li> <li>Société en nom collectif SNC</li> <li>Société anonyme monégasque SAM</li> <li>Société en commandite par actions SCA</li> <li>Société civile immobilière SCI</li> <li>Société civile particulière SCP</li> <li>Autres SC (sociétés civiles)</li> <li>Fondation monégasque</li> <li>Associations monégasques</li> <li>Groupement d'intérêt économique GIE</li> </ul>
60	Veuillez indiquer le nombre de clients qui sont des	
60	personnes morales monégasques, ventilé par type.	
	1.7 Clients - Trus	ts
61	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des trusts ?	
62	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui	
	sont des trusts, ventilé par pays de création du trust.	
	Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes	
63	et sortantes) effectuées par les clients et pour leur	
	compte qui sont des trusts.	
6.4	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par	
64	les clients et pour leur compte qui sont des trusts	
	(entrants et sortants).	
65	Veuillez indiquer le nombre total de personnes physiques qui sont des trustees à titre professionnel, ventilé par	
03	nationalité primaire.	
	Veuillez indiquer le nombre total de personnes physiques	
66	qui sont des trustees à titre professionnel, ventilé par	
	pays dans lequel le trust a été créé.	
	1.8 Clients - Associa	tions
67	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des associations ?	
	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui	
68	sont des associations, ventilé par pays de création de	
	l'association.	
69	Votre entité dispose-t-elle d'informations sur le nombre	
03	et la valeur de leurs transactions ?	
	Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes	
70	et sortantes) effectuées par les clients et pour leur	
	compte qui sont des associations.	
	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés	
71	(entrants et sortants) par les clients et pour leur compte	
' 1	qui sont des associations.	
	42.22	





Q#	Texte de la question	Instructions
	1.9 Clients – Autres construct	ions juridiques
72	Votre entité a-t-elle des clients qui constituent d'autres constructions juridiques ?	
73	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui constituent d'autres constructions juridiques, ventilé selon le pays d'établissement/de création.	
74	Votre entité dispose-t-elle d'informations sur le nombre et la valeur de leurs transactions ?	
75	Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées par les clients et pour leur compte qui constituent d'autres constructions juridiques.	
76	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par les clients et pour leur compte qui constituent d'autres constructions juridiques (entrants et sortants).	
77	Veuillez préciser le type d'autres constructions juridiques non mentionnées dans les questions précédentes que votre entité a comme clients.	
	1.10 Particuliers fortunés (HNWI) et particu	uliers très fortunés (UHNWI)
78	Votre entité compte-t-elle parmi ses clients des particuliers fortunés (HNWI) ou des groupes fortunés (HNW Group) ou Bénéficiaires Effectifs (qui sont des HNWI) de Personnes Morales / Constructions Juridiques clientes ?	Aux fins de ce questionnaire, un particulier fortuné (HNWI) ou un groupe de particuliers fortunés (HNW group) est une personne physique ou un groupe de personnes physiques ayant un lien de parenté dont la somme de tous les comptes et actifs nets est supérieure à 5 millions d'euros.
79	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des HNWI ou des individus appartenant à un HNW Group, répartis selon la nationalité principale de l'individu (y compris les clients nationaux).	
80	Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées par les clients et pour leur compte qui sont des HNWI ou des individus appartenant à un HNW Group.	
81	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par les clients et pour leur compte qui sont des HNWI ou des individus appartenant à un HNW Group, (entrants et sortants).	
82	Veuillez indiquer le nombre total de clients bénéficiaires effectifs uniques de personnes morales qui sont des particuliers fortunés (HNWI), ventilés par nationalité principale du HNWI.	
83	Veuillez indiquer le nombre total de clients bénéficiaires effectifs uniques de constructions juridiques (qui ne sont pas des trusts) qui sont des particuliers fortunés (HNWI), ventilés selon la nationalité primaire du HNWI.	





Q#	Texte de la question	Instructions
-		Aux fins de ce questionnaire, un particulier très
	Votre entité compte-t-elle parmi ses clients des	fortuné (UHNWI) ou un groupe de particuliers
84	particuliers très fortunés (UHNWI) ou des groupes de	très fortunés (UHNW group) est une personne
	particuliers très fortunés (UHNW Group) ou Bénéficiaires	physique ou un groupe de personnes physiques
	Effectifs (qui sont des UHNWI) de Personnes Morales /	ayant un lien de parenté dont la somme de tous
	Constructions Juridiques clientes ?	les comptes et actifs nets est supérieure à 50
	, i	millions d'euros.
	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui	
0.5	sont des UHNWI ou des individus appartenant à un	
85	UHNW Group, répartis selon la nationalité principale de	
	l'individu (y compris les clients nationaux).	
	Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes	
0.0	et sortantes) effectuées par les clients et pour leur	
86	compte qui sont des UHNWI ou des individus	
	appartenant à un UHNW Group.	
	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par	
07	les clients et pour leur compte qui sont des UHNWI ou	
87	des individus appartenant à un UHNW Group (entrants et	
	sortants).	
	Veuillez indiquer le nombre total de clients bénéficiaires	
88	effectifs uniques de personnes morales et qui sont des	
00	particuliers très fortunés (UHNWI), ventilés par	
	nationalité primaire de l'UHNWI.	
	Veuillez indiquer le nombre total de clients bénéficiaires	
	effectifs uniques de constructions juridiques (qui ne sont	
89	pas des trusts) qui sont des particuliers très fortunés	
	(UHNWI), ventilé selon la nationalité primaire de	
	l'UHNWI.	
	1.11 PPE	
90	Votre entité compte-t-elle parmi ses clients des	
	Personnes politiquement exposées (PPE)?	
	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui	
91	sont des PPE, ventilé selon la résidence de la PPE (y	
	compris les clients nationaux).	
	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui	
92	sont des PPE, répartis selon la nationalité principale de	
	l'individu (y compris les clients nationaux).	
	Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes	
93	et sortantes) effectuées par les clients et pour leur	
	compte qui sont des PPE.	
0.4	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par	
94	les clients et pour leur compte qui sont des PPE (entrants	
	et sortants) en EUR.	
95	Combien de PPE étrangères ont leur résidence à Monaco,	
	ventilées par nationalité primaire ?	





Q#	Texte de la question	Instructions
ζπ	react de la question	Pour les besoins de cette question, on entend par
96	Veuillez indiquer le nombre total de clients qui sont les bénéficiaires effectifs uniques de personnes morales/constructions juridiques et qui sont des PPE. Veuillez les classer selon la nationalité principale de la PPE.	"bénéficiaire effectif" toute personne physique qui possède ou exerce un contrôle final effectif sur un client, directement ou indirectement, ou la personne physique qui exerce un contrôle final effectif sur une personne morale ou une construction juridique.  L'expression « bénéficiaires effectifs uniques » signifie que, quand bien même une personne physique serait le bénéficiaire effectif de plusieurs personnes morales/constructions, elle ne doit néanmoins être considérée que comme un seul bénéficiaire effectif.
	1.12 PSAV	
97	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des PSAV ?	
98	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des PSAV.	
99	Veuillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées par les clients et pour leur compte qui sont des PSAV.	
100	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par les clients et pour leur compte qui sont des PSAV (à la fois entrants et sortants).	
101	Votre entité distingue-t-elle si les clients des PSAV sont des prestataires de conservation (Custodian Wallet) ?	Prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers)
102	Votre entité a-t-elle des clients PSAV qui sont des prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers) ?	Prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers)
103	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques PSAV qui sont des prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers), ventilé par pays d'établissement.	Prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers)
104	Veuillez indiquer le nombre total de transactions effectuées par les clients et pour leur compte PSAV qui sont des prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers) (entrants et sortants).	Prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers)
105	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par les clients et pour leur compte PSAV qui sont des prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers) (entrants et sortants).	Prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers)
106	Votre entité distingue-t-elle si les clients sont des fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle ?	Fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle
107	Votre entité a-t-elle des clients PSAV qui sont des fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle ?	Fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle





Q#	Texte de la question	Instructions
	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques PSAV	
108	qui sont des fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle,	Fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle
	ventilé par pays d'établissement.	
	Veuillez indiquer le nombre total de transactions	
1.00	effectuées par les clients et pour leur compte PSAV qui	
109	sont des fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle	Fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle
	(entrants et sortants).	
	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par	
	les clients et pour leur compte PSAV qui sont des	
110	fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle (entrants et	Fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle
	sortants).	
	Votre entité distingue-t-elle si les clients des PSAV sont	
111	des prestataires de services liés aux ICO (offre au public	ICO
	de jetons) ?	
440	Votre entité a-t-elle des clients PSAV qui sont des services	100
112	liés aux ICO (offre au public de jetons) ?	ICO
	Veuillez fournir le nombre total de clients uniques PSAV	
113	qui sont des services liés aux ICO (offre au public de	ICO
	jetons), ventilé par pays d'établissement.	
	Veuillez indiquer le nombre total de transactions	
111	effectuées par les clients et pour leur compte PSAV qui	ICO
114	sont des prestataires de services liés aux ICO (offre au	ICO
	public de jetons) (entrants et sortants).	
	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par	
115	les clients et pour leur compte PSAV qui sont des	ICO
113	prestataires de services liés aux ICO (offre au public de	
	jetons) (entrants et sortants).	
116	Votre entité distingue-t-elle les clients des PSAV qui	VASP qui fournissent d'autres services
110	fournissent d'autres services non mentionnés ci-dessus ?	V/OF qui rournissent à datres services
117	Votre entité a-t-elle des clients PSAV qui fournissent	VASP qui fournissent d'autres services
	d'autres services ?	viol qui lourinssent à autres services
	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques PSAV	
118	qui fournissent d'autres services, ventilé par pays	VASP qui fournissent d'autres services
	d'établissement.	
	Veuillez indiquer le nombre total de transactions	
119	effectuées par les clients et pour leur compte PSAV qui	VASP qui fournissent d'autres services
	fournissent d'autres services non mentionnés ci-dessus	'
	(entrants et sortants).	
	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par	
120	les clients et pour leur compte PSAV qui fournissent	VASP qui fournissent d'autres services
	d'autres services non mentionnés ci-dessus (entrants et	
	sortants).	
	Veuillez préciser quels sont les autres services fournis par	
121	les clients PSAV qui ne sont pas mentionnés ci-dessus.	VASP qui fournissent d'autres services
	122 2.1.2.1.35 1 3.1.1 4ga. 112 22.1.1 pas incinios di acassas.	





Q#	Texte de la question	Instructions
	1.13 Nationalités seco	ndaires
122	Pour les clients ayant deux ou plusieurs nationalités, votre entité enregistre-t-elle toutes les nationalités du client ?	
123	Veuillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires des clients uniques qui sont des PPE, ventilé par nationalité(s) secondaire(s) de la PPE (y compris les clients nationaux).	
124	Veuillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires du bénéficiaire effectif, par nationalité(s) secondaire(s) du bénéficiaire effectif, pour les bénéficiaires effectifs détenant 25 % ou plus.	<ul> <li>Clients Personnes Physiques, et</li> <li>Les personnes physiques qui sont des bénéficiaires effectifs détenant 25 % ou plus de clients qui sont des personnes morales, des fiducies et d'autres constructions juridiques</li> <li>qui ont plus d'une nationalité.</li> </ul>
125	Veuillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires du bénéficiaire effectif qui sont des résidents étrangers, par nationalité(s) secondaire(s) du bénéficiaire effectif, pour les bénéficiaires effectifs qui détiennent 25% ou plus.	
126	Veuillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires du bénéficiaire effectif qui sont non-résidents, par nationalité(s) secondaire(s) du bénéficiaire effectif pour les bénéficiaires effectifs détenant 25% ou plus.	
	1.14 Avocats et autres profess	sions juridiques
127	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des avocats ou qui exercent d'autres professions juridiques ?	
128	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des avocats ou qui exercent d'autres professions juridiques.	
	1.15 Comptables et au	diteurs
129	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des comptables ou des auditeurs ?	
130	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des auditeurs/comptables.	
	1.16 Actionnaires ou administrateurs agiss	ant pour le compte de tiers
131	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des actionnaires ou administrateurs agissant pour le compte d'une autre personne ?	
132	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des actionnaires/administrateurs agissant pour le compte d'une autre personne.	





Q#	Texte de la question	Instructions
	1.17 Émetteurs, utilisateurs ou fournisseurs d'actions au p	
	Votre entité a-t-elle des clients qui sont émetteurs,	sortean ou a datres monaments du portean
133	utilisateurs ou fournisseurs d'actions au porteur ou	
	d'autres instruments au porteur ?	
	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques	
101	monégasques qui sont émetteurs, utilisateurs ou	
134	fournisseurs d'actions au porteur ou d'autres instruments	
	au porteur.	
	1.18 Agents Immob	iliers
125	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des agents	
135	immobiliers ?	
126	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques	
136	monégasques qui sont des agents immobiliers.	
	1.19 NMPPP	
137	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des NMPPP?	
138	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques	
136	monégasques qui sont des NMPPP.	
	1.20 Prestataires de services aux t	rusts et aux sociétés
139	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des prestataires	
133	de services aux trusts et aux sociétés ?	
	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques	
140	monégasques qui sont des prestataires de services aux	
	trusts et aux sociétés.	
	1.21 Multi-Family O	ffices
141	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des Multi-Family Offices ?	
1.12	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques	
142	monégasques qui sont des Multi-Family Offices.	
143	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des Single-Family	
143	Offices ?	
144	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques	
144	monégasques qui sont des Single-Family Offices.	
	ا 1.22 Structures de propriété ا	plus complexes
145	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des structures de	
1.5	propriété plus complexes ?	
	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques	
146	monégasques qui sont des structures de propriété plus	
	complexes.	
	1.23 Sociétés caractérisées par une fo	rte utilisation d'espèces
147	Comment votre entité définit-elle une société	
	caractérisée par une forte utilisation d'espèces ?	
	Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans des	
148	sociétés caractérisées par une forte utilisation d'espèces	(telles que les bars ou les restaurants)
	?	





Q#	Texte de la question	Instructions	
	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques		
149	monégasques impliqués dans des sociétés caractérisées		
	par une forte utilisation d'espèces.		
	1.24 Cartes Prépay	rées	
	Votre entité a-t-elle des clients qui fournissent ou qui		
150	acceptent des paiements à partir de cartes prépayées		
130	anonymes / cartes avec un seuil élevé de mesures de		
	vigilance à l'égard de la clientèle ?		
	Veuillez indiquer le nombre total de clients monégasques		
151	qui fournissent ou qui acceptent des paiements à partir		
	de cartes prépayées anonymes / cartes avec un seuil		
	élevé de mesures de vigilance à l'égard de la clientèle.	::+4-	
	1.25 Art and Antiqu Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans le marché	l	
152	de l'art et des antiquités ?		
	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques		
153	monégasques impliqués dans le marché de l'art et des		
	antiquités.		
	1.26 Import-Expo Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans l'import-		
154	export ?		
155	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques		
	monégasques impliqués dans l'import-export.		
	1.27 Biens de grande valeur		
156	Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans le commerce des biens de grande valeur ?		
	commerce des biens de grande valeur :		
	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques		
157	monégasques impliqués dans le commerce des biens de		
	grande valeur.		
	1.28 OBNL		
158	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des OBNL ?		
159	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques		
139	monégasques qui sont des OBNL.		
	1.29 Casinos / Jeux d'	argent	
160	Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans un casino		
	ou des jeux d'argent ?		
161	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques		
161	monégasques impliqués dans un casino ou des jeux		
	d'argent.  1.30 Bâtiment / développeme	ent immobilier	
	Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans le	ent inimobilier	
162	bâtiment ou le développement immobilier ?		
	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques		
163	monégasques impliqués dans le bâtiment ou le		
	développement immobilier.		





Q#	Texte de la question	Instructions	
٧.,	1.31 Industries extractives (ex. industr		
	Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans les	le du petrole et du gaz)	
164	industries extractives ?		
	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques		
165	monégasques impliqués dans les industries extractives.		
	1.32 Défense / Arr	mes	
	·	L'entité déclarante devrait déclarer les clients	
		impliqués dans le secteur de la <u>défense/ des</u>	
		armes, y compris les biens à double usage	
4.66	Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans le secteur	susceptibles de participer à la prolifération des	
166	de la défense / des armes ?	armes de destruction massive (ADM), auxquels	
		elle fournit des produits ou des services	
		s'inscrivant dans le cadre de la réglementation	
		LBC/FT en vigueur à Monaco.	
	Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques		
167	monégasques impliqués dans le secteur de la défense /		
	des armes.		
	1.33 Activités liées à la navigati	ion de plaisance	
168	Votre entité a-t-elle des clients s'adonnant à des activités		
100	liées à la navigation de plaisance ?		
	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques		
169	monégasques qui exercent une activité liée à la		
	navigation de plaisance.		
	1.34 Agents et intermédiaires sportifs		
170	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des agents ou des		
	intermédiaires sportifs ?		
	Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques		
171	monégasques qui sont des agents ou des intermédiaires		
	sportifs.		
	1.35 Gestion de fo	nas	
172	Votre entité a-t-elle des clients impliqués dans la gestion de fonds ?		
173	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans la gestion de fonds.		
	monegasques impliques dans la gestion de londs.  1.36 Détention d'a	ctifs	
	Votre entité a-t-elle des clients qui sont engagés dans la	Cuis	
174	détention d'actifs ?		
	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques		
175	monégasques qui sont engagés dans la détention d'actifs.		
	1.37 Commissaires-pi	riseurs	
	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des		
176	commissaires-priseurs ?		
	r		
177	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques		
	monégasques qui sont commissaires-priseurs.		





Q#	Texte de la question	Instructions	
	1.38 Concessionnaires de véhico	ules automobiles	
178	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des		
1/8	concessionnaires de véhicules automobiles ?		
	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques		
179	monégasques qui sont des concessionnaires de véhicules		
	automobiles.		
	1.39 Gouvernement et du s	ecteur public	
180	Votre entité a-t-elle des clients qui relèvent du		
	gouvernement et du secteur public ?		
	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques		
181	monégasques qui relèvent du gouvernement et du		
	secteur public.		
	1.40 Vente d'avions ou l'affrèten	nent de jets privés	
182	Votre entité a-t-elle des clients qui sont impliqués dans la		
	vente d'avions ou l'affrètement de jets privés ?		
	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques		
183	monégasques qui sont impliqués dans la vente d'avions		
	ou l'affrètement de jets privés.		
	1.41 Transport		
184	Votre entité a-t-elle des clients qui sont impliqués dans le		
	transport ?		
185	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques		
	monégasques qui sont impliqués dans le transport.  1.42 Retours et commentaires		
	Avez-vous des commentaires sur l'une des questions de	entaires	
186	cette section ?		
	Prière de partager vos retours et vos commentaires au		
187	sujet de cette section.		
	2 Risque lié aux produits, servic	tes et opérations	
	2.1 Types de paiement avec les	•	
100	Votre entité accepte-t-elle ou effectue-t-elle des	·	
188	opérations par chèque avec des clients ?		
	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations effectuées		
189	par chèque (tant entrantes que sortantes) avec des		
	clients ?		
	Veuillez indiquer la valeur totale des opérations par		
190	chèques effectuées avec des clients (entrantes et		
	sortants) au cours de la période de déclaration.		
	2.2 Types de paiement par les clients et p	our leur compte - Chèques	
	Votre entité accepte-t-elle ou effectue-t-elle des		
191	opérations par chèque par des clients et pour leur		
	compte ?		
	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations effectuées		
192	par chèque (tant entrantes que sortantes) par des clients		
	et pour leur compte ?		





Q#	Texte de la question	Instructions
	Veuillez indiquer la valeur totale des opérations par	
193	chèques effectuées par des clients et pour leur compte	
193	(entrantes et sortants) au cours de la période de	
	déclaration.	
	2.3 Types de paiement avec les clients -	·
		Les virements électroniques incluent les
	Makan ankiké a anamba k alla au affantus k alla dan	paiements provenant d'une forme électronique,
194	Votre entité accepte-t-elle ou effectue-t-elle des	tels que les virements électroniques, les
	virements électroniques avec des clients ?	fournisseurs de paiement numérique (Pay Pal), les cartes de débit, les cartes de crédit, les
		paiements en monnaie virtuelle, etc.
	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations (tant	parements en monnaie virtueile, etc.
195	entrantes que sortantes) effectuées sous forme d'ordre	
	de paiement électronique avec des clients.	
	Veuillez indiquer la valeur totale des transferts	
100	électroniques (cà-d. les virements) effectués avec des	
196	clients (entrants et sortants) au cours de la période de	
	déclaration.	
	2.4 Types de paiement par les clients et pour leur	,
		Les virements électroniques incluent les
	Votre entité accepte-t-elle ou effectue-t-elle des	paiements provenant d'une forme électronique,
197	virements électroniques par les clients et pour leur	tels que les virements électroniques, les
	compte ?	fournisseurs de paiement numérique (Pay Pal),
		les cartes de débit, les cartes de crédit, les paiements en monnaie virtuelle, etc.
	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations (tant	patements en monitale virtuelle, etc.
400	entrantes que sortantes) effectuées sous forme d'ordre	
198	de paiement électronique par des clients et pour leur	
	compte.	
	Veuillez indiquer la valeur totale des transferts	
199	électroniques (cà-d. les virements) effectués par des	
	clients et pour leur compte (entrants et sortants) au cours	
	de la période de déclaration.	
	2.5 Types de paiement avec cl	lients - espèces
200	Votre entité accepte-t-elle ou effectue-t-elle des	
	opérations en espèces avec des clients ?  Veuillez fournir le nombre total de transactions en	
201	espèces avec des clients, au cours de la période de	
201	déclaration.	
	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés, par	
202	paiements en espèces avec des clients, pendant la	
	période de déclaration.	
	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés	
202	avec des clients, par paiements en espèces dans des	
203	devises autres que l'euro, pendant la période de	
	déclaration.	





Q#	Texte de la question	Instructions
	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations effectuées	
204	en espèces (tant entrantes que sortantes) avec des clients	
	pour un montant de plus de 10 000 euros, pendant la	
	période de déclaration.	
	Votre entité peut-elle distinguer les transactions avec des	
205	clients en espèces supérieures à 100 000 euros dans	
	votre comptabilité ?	
	Nombre d'opérations physiques en espèces effectuées	
206	avec des personnes physiques pour un montant supérieur	
	à 100 000 euros, pendant la période de déclaration.	
	Nombre d'opérations physiques en espèces effectuées	
207	avec des personnes morales monégasques pour un	
	montant supérieur à 100 000 euros, pendant la période	
	de déclaration.	
	Nombre d'opérations physiques en espèces effectuées	
208	avec des personnes morales étrangères pour un montant	
	supérieur à 100 000 euros, pendant la période de	
	déclaration.	
	2.6 Types de paiement par et pour le cor	mpte des clients - Especes
209	Votre entité accepte-t-elle ou effectue-t-elle des opérations en espèces par les clients ou pour leur compte	
209	operations en especes par les cheffts ou pour leur compte	
	Veuillez fournir le nombre total de transactions en	
210	espèces par des clients et pour leur compte, au cours de	
	la période de déclaration.	
	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés, par	
211	paiements en espèces par des clients et pour leur	
	compte, pendant la période de déclaration.	
	Veuillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par	
242	des clients et pour leur compte, par paiements en	
212	espèces dans des devises autres que l'euro, pendant la	
	période de déclaration.	
	Veuillez indiquer le nombre total d'opérations uniques en	
213	espèces par des clients et pour leur compte, dépassant 10	
213	000 euros (tant entrants que sortants.), pendant la	
	période de déclaration.	
214	Votre entité peut-elle distinguer les opérations par des	
	clients ou pour leur compte en espèces supérieures à 100	
	000 euros dans votre comptabilité ?	
215	Nombre d'opérations physiques en espèces effectuées	
	par et pour le compte des personnes physiques pour un	
	montant supérieur à 100 000 euros, pendant la période	
	de déclaration.	
216	Nombre d'opérations physiques en espèces effectuées	
210	par et pour le compte des personnes morales	





Q#	Texte de la question	Instructions
	monégasques pour un montant supérieur à 100 000	
	euros, pendant la période de déclaration.	
	Nombre d'opérations physiques en espèces effectuées	
217	par et pour le compte des personnes morales étrangères	
21/	pour un montant supérieur à 100 000 euros, pendant la	
	période de déclaration.	
	2.7 Monnaies virtu	elles
218	Avez-vous des clients qui utilisent des crypto-monnaies ?	
	Veuillez indiquer le nombre de transactions (entrantes et	
219	sortantes), effectuées avec des clients, par des clients, ou	
	pour leur compte et utilisant des crypto-monnaies au	
	cours de la période de déclaration.	
	Veuillez indiquer la valeur des fonds transférés (entrants	
220	et sortants) à l'aide de crypto-monnaies (en équivalent en	
	euros) au cours de la période de déclaration.	
		L'entité déclarante devrait déclarer si elle compte
		être active, ou proposer des produits et services
		en matière <u>d'actifs virtuels</u> au cours des années
		suivantes, accepter ou effectuer des paiements à
	Votre entité compte-t-elle être active, ou proposer des	l'intention des/ par des clients, ou investir dans les actifs virtuels.
221	produits et services en matière d'actifs virtuels l'année	les actils virtueis.
	prochaine ?	Ceci devrait inclure non seulement les paiements
		reçus ou investis directement en rapport avec les
		actifs virtuels, mais également les paiements
		faisant intervenir des tiers (agents,
		intermédiaires, PSAV, etc.).
	Votre entité entretient-elle des relations d'affaires avec	
222	des plateformes ou des intermédiaires en matière d'actifs	
	virtuels ?	
	Prière de nommer les plateformes ou intermédiaires en	
223	matière d'actifs virtuels avec lesquels votre entité	
	entretient des relations d'affaires. Nommez tout ce qui	
	s'applique.	as fiscaru
224	2.8 Proposition de services de conseil fiscal ?	es iiscdux
225	Fournissez-vous des services de conseil riscal ?  Fournissez-vous des conseils fiscaux à des particuliers ?	
223	Fournissez-vous des conseils fiscaux à des particuliers qui	
226	sont des résidents monégasques ?	
	Fournissez-vous des conseils fiscaux à des particuliers qui	
227	ne sont pas des résidents monégasques ?	
	Fournissez-vous des conseils fiscaux à des personnes	
228	morales ?	
	Fournissez-vous des conseils fiscaux à des personnes	
229	morales monégasques ?	
L		





Q#	Texte de la question	Instructions
230	Fournissez-vous des conseils fiscaux à des personnes	
230	morales établies en dehors de Monaco ?	
231	Fournissez-vous des conseils fiscaux à des fondations ?	
232	Fournissez-vous des conseils fiscaux à des associations?	
233	Fournissez-vous des conseils fiscaux à des trusts ou à	
233	d'autres constructions juridiques ?	
234	Fournissez-vous des conseils fiscaux à des constructions	
	juridiques établies en dehors de Monaco ?	
235	Veuillez indiquer les trois principaux sujets de conseil fiscal en procédant à l'estimation de leur pourcentage du total des conseils fiscaux prodigués.	Veuillez indiquer le pourcentage estimé de conseils fiscaux prodigués dans les principaux domaines suivants :  Inconnu Inconnu Inconnu Sociétés Revenu Héritage Mutations Lieu du transfert TVA
	2.9 Services juridiques į	proposés
236	Fournissez-vous des services de conseil juridique ?	
237	Créez-vous des entreprises pour le compte de vos clients ?	
238	Fournissez-vous des conseils pour l'achat ou la vente de biens immobiliers ?	
239	Fournissez-vous des conseils pour la gestion de fonds, d'intérêts ou d'autres actifs ?	
240	Fournissez-vous des conseils pour la gestion des comptes courants ou des comptes d'investissement auprès des banques ?	
241	Fournissez-vous des conseils pour la gestion des cryptomonnaies ?	
242	Fournissez-vous des conseils pour la création, la gestion ou l'administration de personnes morales ?	
243	Créez-vous, gérez-vous ou administrez-vous des personnes morales ?	
244	Fournissez-vous des conseils pour la domiciliation ?	
245	Participez-vous à la vente ou au rachat d'entreprises ?	
246	Fournissez-vous des conseils pour la création, l'administration ou la gestion de tout type de fondations ?	
247	Fournissez-vous des conseils pour la création, l'administration ou la gestion de tout type d'associations ?	





Q#	Texte de la question	Instructions
	Fournissez-vous des conseils pour la création,	
248	l'administration ou la gestion de tout type de trusts et	
	autres constructions juridiques ?	
	2.10 Retours et comme	entaires
249	Avez-vous des commentaires sur l'une des questions de	
	cette section ?	
250	Prière de partager vos retours et vos commentaires au	
	sujet de cette section.	
	3 Risque de distribu 3.1 Identification	
	5.1 Identification	Les institutions financières / entreprises et
251	Votre entité a-elle recours à des tiers locaux pour appliquer certaines/ toutes les mesures de vigilance relatives à la clientèle ?	professions non financières désignées peuvent autoriser le recours à des tiers pour réaliser certains éléments des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle afin d'apporter des affaires, à condition que les critères requis soient remplis.
252	Prière d'indiquer le nombre total de clients où des tiers locaux ont été utilisés pour appliquer certaines/ toutes les mesures de vigilance au cours de la période de déclaration, et de les ventiler selon la nationalité principale du client.	
253	Votre entité a-elle recours à des tiers étrangers pour appliquer certaines/ toutes les mesures de vigilance relatives à la clientèle ?	Les institutions financières / entreprises et professions non financières désignées peuvent autoriser le recours à des tiers pour réaliser certains éléments des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle afin d'apporter des affaires, à condition que les critères requis soient remplis.
254	Prière d'indiquer le nombre total de clients où des <u>tiers</u> <u>étrangers</u> ont été utilisés pour appliquer certaines/ toutes les mesures de vigilance au cours de la période de déclaration, et de les ventiler selon la nationalité principale du client.	
255	Prière d'indiquer le nombre total de clients où des <u>tiers</u> <u>étrangers</u> ont été utilisés pour appliquer certaines/ toutes les mesures de vigilance au cours de la période de déclaration, et de les ventiler selon le lieu de résidence du tiers étranger.	
	3.2 Entrée en relat	cion
256	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des personnes physiques, dont l'entrée en relation est intervenue au cours de la période de déclaration.	
257	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des personnes morales, dont l'entrée en relation est intervenue au cours de la période de déclaration.	





Q#	Texte de la question	Instructions
258	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des Trusts, dont l'entrée en relation est intervenue au cours de la période de déclaration.	
259	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des autres constructions juridiques, dont l'entrée en relation est intervenue au cours de la période de déclaration.	
260	Votre entité entre-t-elle en relation avec des clients sans qu'il y ait de rencontre face à face, soit sur une base non présentielle ?	L'entité déclarante devrait indiquer si les clients sont démarchés (aux fins du devoir de vigilance relatif à la clientèle) sans rencontre face à face (sur une base non présentielle).
261	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des personnes physiques, dont l'entrée en relation s'est effectuée sans rencontre face à face aux fins du devoir de vigilance relatif à la clientèle.	
262	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des personnes morales, dont l'entrée en relation s'est effectuée sans rencontre face à face aux fins du devoir de vigilance relatif à la clientèle.	
263	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des Trusts, dont l'entrée en relation s'est effectuée sans rencontre face à face aux fins du devoir de vigilance relatif à la clientèle.	
264	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des autres constructions juridiques, dont l'entrée en relation s'est effectuée sans rencontre face à face aux fins du devoir de vigilance relatif à la clientèle.	
265	Votre entité accepte-t-elle des clients à travers des apporteurs d'affaires ?	Un apporteur d'affaires est une institution financière/ une entreprise et profession non financière désignée qui entretient un rapport direct avec un client, mais qui délègue l'exécution de l'opération à l'entité assujettie (un apporteur d'affaires est une entreprise qui ramène des clients à l'entité autorisée).
266	L'entité peut-elle fournir des informations sur la nationalité des clients démarchés par les apporteurs d'affaires ?	
267	Prière d'indiquer le nombre total de clients démarchés par des tiers, en les ventilant selon la nationalité principale du client (dans le cas d'une personne physique) ou selon le pays d'établissement (dans le cas d'une personne morale ou d'une construction juridique).	
268	Prière d'indiquer le nombre total de clients démarchés par des tiers, au cours de la période de déclaration, en les ventilant selon la nationalité principale du client (dans le cas d'une personne physique) ou selon le pays	





Q#	Texte de la question	Instructions
	d'établissement (dans le cas d'une personne morale ou	
	d'une construction juridique).	
269	L'entité peut-elle fournir des informations sur la	
203	résidence des apporteurs d'affaires ?	
	Prière d'indiquer le nombre total d'entrées en relation	
270	par des tiers, en les ventilant selon le lieu de résidence du	
	tiers.  Prière d'indiquer le nombre total d'entrées en relation	
271	par des tiers, au cours de la période de déclaration, en les	
2/1	ventilant selon le lieu de résidence du tiers.	
	3.3 Structure	
	Votre entité s'identifie-t-elle principalement comme	
272	conseiller fiscal ou conseiller juridique ?	
272	Prière d'indiquer le nombre total d'employés de l'entité	
273	locale autorisée.	
		Pour les besoins de cette question, le terme
		« filiale » désigne une entité secondaire de la
274	Votre entité dispose-t-elle des succursales, des filiales ou	société mère. Prière de ne pas inclure les
	des agences ?	bureaux/ les points de service clientèle souvent
		connus de manière informelle sous la désignation
	Prière d'indiquer le nombre total de succursales, filiales	de « filiales ».
275	et agences de l'entité locale autorisée, en les ventilant	
2/3	par pays.	
	Votre entité est-elle une succursale ou une filiale d'une	
276	autre entité ?	
277	Votre entité est-elle une succursale ou une filiale d'une	
277	entité étrangère ?	
278	Si oui, dans quel pays opère la société mère ?	
279	Prière d'indiquer le nombre total de succursales et de	
	filiales étrangères (à l'extérieur de Monaco).	
	Veuillez indiquer le nombre d'actionnaires détenant une	
280	participation de 25 % ou plus, ventilé par nationalité primaire (personne physique) ou par pays	
200	d'établissement (personnes morales et constructions	
	juridiques).	
	Veuillez indiquer le nombre de bénéficiaires effectifs	
	détenant, soit une participation de 25 % ou plus, soit	
281	contrôlant directement ou indirectement la société, soit	
	étant un représentant légal, ventilé par nationalité	
	primaire.	
		Un changement de dirigeant(s) légal(aux), de
282	Au cours de la période de déclaration, votre entité a-t-	membres de la direction générale ou du conseil
202	elle rencontré l'un des événements suivants :	d'administration ou de surveillance, des
		associés/actionnaires (participation de 25 % ou





Q#	Texte de la question	Instructions
		plus), des bénéficiaires effectifs, de toute autre
		personne exerçant un contrôle direct ou indirect
		sur votre entité ou la conduite de son activité ?
		A subi une évolution ou une modification
		significative de ses activités ?
		D'autres changements statutaires ?
		Changement de responsables LBC/FT-P?
283	Veuillez renseigner l'évolution ou la modification.	
	3.4 Finances de l'er	ntité
284	Chiffre d'affaires pour la période de déclaration.	
205	Chiffre d'affaires pour la période de déclaration réalisé	
285	dans la Principauté de Monaco.	
200	Chiffre d'affaires pour la période de déclaration réalisé en	
286	dehors de la Principauté de Monaco.	
	3.5 Relations clients re	ejetées
	Prière d'indiquer le nombre total de prospects (clients	
	potentiels) qui ont été rejetés en raison de	
287	considérations de blanchiment de capitaux, de	
207	financement du terrorisme, ou contre le financement de	
	la prolifération des armes de destruction massive au	
	cours de la période de déclaration.	
	3.6 Opérations rejetées o	u bloquées
	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations clients	
	(tant entrantes que sortantes) <b>bloquées/ rejetées</b> en	
	raison de considérations de blanchiment de capitaux, de	
288	financement du terrorisme, ou contre le financement de	
	la prolifération des armes de destruction massive au	
	cours de la période de déclaration.	
	•	
	3.7 Relations clients re	ésiliées T
	Prière d'indiquer le nombre total de relations clients	
000	résiliées en raison de considérations liées au blanchiment	
289	de capitaux, au financement du terrorisme, ou contre le	
	financement de la prolifération des armes de destruction	
	massive au cours de la période de déclaration.	
	3.8 Commentaires et i	retours
290	Avez-vous des commentaires sur l'une des questions de cette section ?	
291	Prière de partager vos retours et vos commentaires au	
251	sujet de cette section.	





## Instructions pour les questions du sondage, Contrôles

C#	Texte de la question	Instructions	
	1 Contrôles		
	1.1 Soumis à la loi n° 1.362		
	Votre entité répond-elle à l'une des conditions suivantes :		
1	<ol> <li>L'activité principale que vous exercez est soumise aux dispositions de la loi n° 1.362</li> <li>L'activité que vous exercez et qui est soumise aux dispositions de la loi n° 1.362 représente plus de 5% du chiffre d'affaires global de votre</li> </ol>		
	entreprise.  3. L'activité que vous exercez et qui est soumise aux dispositions de la loi n° 1.362 est exercée exclusivement pour des clients bénéficiant de votre activité principale.		
	1.2 Struct	ure	
2	Prière d'indiquer le nombre total d'employés au sein de votre entité.	L'entité déclarante devrait indiquer le nombre d'employés, quelle que soit leur fonction.	
	de votre entite.	Le nombre à la fin de la période de déclaration devrait être utilisé.	
3	Prière d'indiquer le nombre total d'employés équivalents temps plein au sein de votre entité.	L'entité déclarante devrait indiquer le nombre d'employés équivalents temps plein, quelle que soit leur fonction.  Le nombre à la fin de la période de déclaration devrait	
4	Prière d'indiquer le nombre d'employés en conformité LBC/FT au sein de votre entité.	être utilisé.  Le nombre à la fin de la période de déclaration devrait être utilisé.	
5	Prière d'indiquer le nombre d'employés équivalents temps plein en conformité LBC/FT au sein de votre entité.	Le nombre à la fin de la période de déclaration devrait être utilisé.	
6	Votre entité dispose-t-elle d'un service de conformité ?		
7	Le déclarant en blanchiment de capitaux (MLRO) s'acquitte-t-il d'un autre rôle ou d'une autre fonction ?		
8	Quel pourcentage de temps le déclarant en blanchiment de capitaux (MLRO) consacre-t-il à des fonctions supplémentaires ?		
9	Votre entité fait-elle partie d'un groupe ?		
	1.3 Politiques et p		
10	Votre entité a-t-elle préparé un ensemble de politiques et procédures de LBC/FT documenté ?	L'entité déclarante devrait indiquer si elle a mis en place des politiques et des procédures écrites qui décrivent comment elle met en œuvre les exigences légales en matière de LBC/FT.	





C#	Texte de la question	Instructions
11	Ces politiques et procédures ont-elles été approuvées par le conseil d'administration et la haute direction de votre entité ?	L'entité déclarante devrait indiquer si ses politiques et procédures écrites de LBC/FT ont été officiellement approuvées par la haute direction (qu'il s'agisse du conseil de direction ou de toute autre personne exerçant un contrôle sur l'entité et/ou ayant un pouvoir de décision).
12	Votre entité a-t-elle diffusé ces politiques et procédures à tous ses employés ?	
13	Votre entité a-t-elle veillé à faire connaître ces politiques et procédures à tous ses employés ?	
14	Votre entité a-t-elle mis à jour ses politiques et procédures écrites de LBC/FT au cours de l'année écoulée ?	
15	Prière d'indiquer la date de la dernière mise à jour des politiques et procédures écrites de LBC/FT de votre entité.	
16	Votre entité a-t-elle une pratique systématique de suivi et de gestion des modifications apportées aux politiques et procédures de LBC/FT?	L'entité déclarante devrait indiquer si elle a une pratique systématique de suivi et de gestion des modifications apportées aux politiques et procédures de LBC/FT, telles que le contrôle de versions, ou un journal/une liste permettant de revoir la fréquence des mises à jour et des processus révision.
17	Votre entité dispose-t-elle d'un programme de LBC/FT-P à l'échelle du groupe?	
18	Votre entité a-t-elle effectué une analyse pour déterminer si le programme LBC/FT-P du groupe est conforme à la législation et au cadre réglementaire de Monaco pour chaque succursale/filiale?	
19	Qui a préparé les politiques et procédures de votre entité ?	L'entité déclarante devrait indiquer si ses politiques et procédures ont été préparées par l'entité elle-même ou par des conseillers externes.  Prière de sélectionner l'option qui correspond le mieux à la question : par eux-mêmes, par des consultants externes, par un autre membre du groupe membre.
20	Votre entité a-t-elle procédé à une auto-évaluation de l'adéquation des procédures de LBC/FT?	
21	En vertu de l'art. 33 Avez-vous établi des procédures internes et avez-vous établi et communiqué le rapport d'activité visé à l'article 33 L. n° 1.362 ? (sauf 15, 15 bis, 15 ter de l'art. 1 L. n° 1.362)	
22	Votre entité a-t-elle déjà soumis des Procédures LBC/FT à l'AMSF ?'	
23	Veuillez indiquer la date de la dernière transmission de votre manuel de procédures LBC/FT à l'AMSF.	





C#	Texte de la question	Instructions
	1.4 Gouverr	nance
		Le conseil d'administration et la haute direction de votre entité démontrent-ils une responsabilité globale en matière de LBC/FT ?
		Les mesures prises par le conseil d'administration et la haute direction qui pourraient démontrer leur engagement dans les questions de LBC/FT pourraient inclure :
		(1) la haute direction inclut les questions de LBC/FT dans l'ordre du jour quotidien/hebdomadaire/mensuel/trimestriel/annuel ;
		(2) la haute direction reçoit des rapports réguliers sur les risques, les tendances et les vulnérabilités en matière de BC/FT et prend des décisions immédiates pour gérer et atténuer les risques ;
24	Le conseil d'administration et la haute direction de votre entité démontrent-ils une responsabilité globale en matière de LBC/FT ?	(3) la haute direction demande des rapports ad hoc sur les questions de LBC/FT chaque fois que des problèmes surviennent, et ordonne un audit interne ou externe pour tester les contrôles LBC/FT;
		(4) sur la base des résultats de l'évaluation interne des risques de BC/FT à l'échelle de l'entreprise, la haute direction prend des décisions pour atténuer les risques plus élevés en augmentant les ressources humaines (en embauchant plus d'employés pour la LBC/FT), en achetant un logiciel de surveillance de LBC/FT ou un logiciel de filtrage des sanctions, etc. ;
		(5) la haute direction approuve officiellement les politiques, les procédures et les amendements écrits qui leur sont relatifs chaque fois que des changements sont introduits à la législation LBC/FT;
		(6) la haute direction demande des rapports réguliers sur la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques sur la base de l'évaluation des risques de BC/FT, des conclusions de l'audit interne, etc.
25	Le conseil d'administration et la haute direction de votre entité reçoivent-ils régulièrement des rapports de LBC/FT ?	L'entité déclarante devrait indiquer si le conseil d'administration et la haute direction reçoivent des rapports réguliers sur les risques et les vulnérabilités en matière de BC/FT, les tendances ainsi que la conformité globale en matière de LBC/FT.
		La haute direction de l'entité déclarante, responsable de la gestion et du contrôle des risques globaux,





Texte de la guestion	Instructions
	devrait également superviser les risques et les tendances en matière de BC/FT.
Le conseil d'administration et la haute direction de votre entité s'assurent-ils que les lacunes en matière de LBC/FT sont corrigées ?	L'entité déclarante devrait indiquer si la haute direction de l'entité déclarante, responsable de la gestion et du contrôle globaux des risques, prend des mesures dans le but de remédier aux lacunes dans les domaines de conformité LBC/FT et d'atténuer les risques de BC/FT.
	La nécessité d'agir peut être déterminée sur la base des résultats de l'évaluation des risques de l'entreprise en matière de BC/FT, des rapports périodiques de LBC/FT, des rapports d'examen fait sur place par les autorités de contrôle, etc. Des exemples de telles actions peuvent inclure :
	(a) l'approbation des ressources budgétaires afin d'embaucher plus d'employés en conformité LBC/FT, l'investissement dans les connaissances et l'expertise des employés par le biais de formations, de séminaires, de certifications,
	(b) l'achat des ressources informatiques (ressources techniques) nécessaires, telles que les systèmes de surveillance, les solutions de filtrage automatisé,
	(c) l'octroi de la priorité au domaine de la LBC/FT en matière d'audit interne, etc.
La haute direction de votre entité valide-t-elle (donne- t-elle son approbation pour) l'acceptation des clients à haut risque ?	En cas de vigilance renforcée, la haute direction peut être tenue d'approuver les relations d'affaires avec les clients à haut risque (tels que les PPE, par exemple) avant d'entrer dans la relation d'affaires et/ou de poursuivre la relation d'affaires. L'entité déclarante devrait indiquer si la haute direction assume ces responsabilités.
1.5 Conformité et	
Votre entité a-t-elle fait face à des violations liées à la LBC/FT au cours des 5 dernières années ?	L'entité déclarante devrait indiquer si elle a eu des manquements en matière de conformité, liés à la LBC/FT, y compris des lacunes mineures, au cours des 5 dernières années.
Prière d'indiquer le nombre total de violations liées à la LBC/FT au cours des 5 dernières années.	Tout manquement à la conformité lié à la LBC/FT, y compris les lacunes mineures, devrait être recensé dans le cadre de cette question.
Prière d'indiquer le nombre et le type de violations en matière de LBC/FT.	
1.6 Format	tion
Votre entité a-t-elle dispensé une formation en LBC/FT à ses directeurs/sa direction au cours de la période de déclaration ?	
	La haute direction de votre entité valide-t-elle (donne-t-elle son approbation pour) l'acceptation des clients à haut risque ?  1.5 Conformité et Votre entité a-t-elle fait face à des violations liées à la LBC/FT au cours des 5 dernières années ?  Prière d'indiquer le nombre total de violations liées à la LBC/FT au cours des 5 dernières années.  Prière d'indiquer le nombre et le type de violations en matière de LBC/FT.  1.6 Forma Votre entité a-t-elle dispensé une formation en LBC/FT à ses directeurs/sa direction au cours de la période de





C#	Texte de la question	Instructions
	Votre entité a-t-elle organisé une formation en LBC/FT	
32	pour ses employés du front office au cours de la	
	période de déclaration ?	
	Votre entité a-t-elle organisé une formation en LBC/FT	
33	pour ses employés du back office au cours de la	
	période de déclaration ?	
	Prière d'indiquer le nombre total d'employés formés	
34	sur les questions de LBC/FT au cours de la période de	
	déclaration.	
	Les employés sont-ils tenus de participer à une	
	formation en LBC/FT-P avant d'être affectés à des	
35	tâches en contact avec la clientèle ou à d'autres tâches	
	en lien avec la LBC/FT-P ?	
	Veuillez indiquer une estimation du nombre moyen	
36	d'heures par personne consacrées à la formation	
30	initiale.	
	Les employés sont-ils tenus de suivre une formation	
	périodique de remise à niveau pour renforcer leurs	
37	connaissances et leurs compétences en matière de	
	LBC/FT-P?	
	Veuillez indiquer le nombre d'employés ayant reçu	
38	une formation de remise à niveau au cours de la	
	période de déclaration.	
	Veuillez indiquer une estimation du nombre moyen	
39	d'heures par personne consacrées à la formation de	
	remise à niveau.	
	Prière d'indiquer le nombre total d'activités de	
40	formation/sensibilisation sur les questions de LBC/FT-P	
	au cours de la période de déclaration.	
	Certaines des activités de formation/sensibilisation à	
4.4	la LBC/FT comprenaient-elles la diffusion de	
41	documents connexes (textes juridiques, procédures,	
	orientations) ?	
	Certaines des activités de formation/sensibilisation à	
42	la LBC/FT comprenaient-elles des réunions internes ?	
	Certaines des activités de formation/sensibilisation à	
43	la LBC/FT comprenaient-elles la consultation du site	
43	web de l'AMSF?	
-	Certaines des activités de formation/sensibilisation à	
44	la LBC/FT comprenaient-elles une formation auprès	
74	d'un prestataire externe installé à Monaco ?	
-	Certaines des activités de formation/sensibilisation à	
45	la LBC/FT comprenaient-elles une formation auprès	
73	d'un prestataire externe hors de Monaco?	
	Certaines des activités de formation/sensibilisation à	
16	la LBC/FT comprenaient-elles une formation par une	
46	autre entité du groupe ?	
<u> </u>	Certaines des activités de formation/sensibilisation à	
47	la LBC/FT comprenaient-elles d'autres activités ?	
	Tia Epoli i combrenaient-elles à autres activités :	





C#	Texte de la question	Instructions
	Quelles autres activités de formation/sensibilisation à	
48	la LBC/FT comprenaient-elles ? Prière de préciser	
	toutes les réponses applicables.	
	Certaines des activités de formation/sensibilisation	
49	ont-elles couvert des sujets liés aux procédures	
	internes de LBC ?	
	Certaines des activités de formation/sensibilisation	
50	ont-elles couvert des sujets liés aux procédures	Prière de préciser toutes les réponses applicables.
	internes de LFT ?	
	Certaines des activités de formation/sensibilisation	
51	ont-elles couvert des sujets liés aux procédures de LBC	
	du groupe ?	
	Certaines des activités de formation/sensibilisation	
52	ont-elles couvert des sujets liés aux procédures de LFT	
	du groupe ?	
	Certaines des activités de formation/sensibilisation à	
53	la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés aux	
	typologies ?	
	Certaines des activités de formation/sensibilisation à	
54	la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés à des cas	
	pratiques ?	
55	Certaines des activités de formation/sensibilisation à	
33	la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés à l'actualité?	
	Certaines des activités de formation/sensibilisation à	
56	la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés à la	
	corruption ?	
	Certaines des activités de formation/sensibilisation à	
57	la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés au	
	financement du terrorisme ?	
	Certaines des activités de formation/sensibilisation à	
58	la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés aux crypto-	
	monnaies ?	
	Certaines des activités de formation/sensibilisation à	
59	la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés au	
	financement de la prolifération des armes de destruction massive ?	
	Certaines des activités de formation/sensibilisation à	
60	la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés à l'évasion	
00	fiscale ?	
	inscare :	
61	Certaines des activités de formation/sensibilisation à	
01	la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés à la fraude?	
	Cortaines des activités de formation / carallellication 2	
62	Certaines des activités de formation/sensibilisation à	
62	la LBC/FT ont-elles couvert des sujets non susmentionnés ?	
	Quels autres sujets les activités de	
63	formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert	
	? Prière de préciser toutes les réponses applicables.	
		1





C#	Texte de la question	Instructions
Cir	1.7 CDD – Mesures	
64	Votre entité enregistre-t-elle tous les éléments suivants dans sa base de données clients :  Prénom Nom de famille Date de naissance Lieu de naissance Nationalité Pays de résidence Résidence fiscale Activité Arrière plan socio-économique Origine des fonds	
65	Si votre entité ne recueille pas tous les éléments susmentionnés, prière de préciser quels éléments ne sont pas recueillis ?	S'ils sont tous enregistrés, prière de répondre par « NA ».
66	La base de données de l'entité contient-elle toutes les informations suivantes, le cas échéant :  1 Titulaire de compte Mandataire Bénéficiaire effectif Administrateurs/directeurs Actionnaires Représentants légaux Settlor/constituant Trustee Bénéficiaire d'une fiducie ou d'une construction juridique semblable à une fiducie Les fondateurs Les donateurs Personne qui exerce directement ou indirectement le contrôle de la fondation Protector Structure de propriété complexe Apporteurs d'affaires	





C#	Texte de la question	Instructions
	La base de données de l'entité contient-elle toutes les informations suivantes, le cas échéant :	
67	<ul> <li>Titulaires de carte de crédit</li> <li>Structure de propriété complexe</li> <li>Déposants/tiers garants</li> <li>Clients occasionnels</li> <li>Clients potentiels</li> <li>Payeur de la police d'assurance</li> <li>Titulaire de la police d'assurance</li> <li>Bénéficiaire de la police d'assurance</li> <li>Assuré de la police d'assurance</li> </ul>	
68	Si votre entité ne recueille pas les informations des deux questions ci-dessus, prière de préciser quelles informations ne sont pas recueillies ?	Si toutes les informations, prière de répondre « NA ».
69	Votre entité enregistre-t-elle dans sa base de données d'autres informations relatives au client ou des informations relatives à l'activité du client ?	L'entité déclarante devrait indiquer si des informations supplémentaires sont insérées ou enregistrées dans sa base de données, c'est-à-dire en plus des informations relatives au client, telles que : prénom, nom, date de naissance, lieu de naissance, nationalité, pays de résidence, résidence fiscale, activité du client, arrière plan socio-économique, origine des fonds et des informations relatives à l'activité du client telles que : titulaire du compte, mandataire, bénéficiaire effectif, administrateurs/directeurs, actionnaires, représentants légaux, settlor/constituant, trustee, bénéficiaire d'une fiducie ou d'une construction juridique semblable à une fiducie, les fondateurs, les donateurs, personne qui exerce directement ou indirectement le contrôle de la fondation, protector, Structure de propriété complexe, et apporteurs ?
70	Prière de préciser quelles autres informations sont incluses dans votre base de données clients. Prière de préciser toutes les réponses applicables.	
71	Les données concernant les anciennes relations clients sont-elles accessibles sur demande par l'AMSF?	
72	Votre entité identifie-t-elle et vérifie-t-elle ses clients à l'aide d'informations fiables et indépendantes dans tous les cas de CDD ?	
73	Votre entité applique-t-elle une approche fondée sur le risque pour les mesures de vigilance relatives à la clientèle (CDD) ?	
74	Votre entité a-t-elle des politiques et des procédures qui précisent la différence dans la documentation et les exigences pour différents niveaux de CDD ?	L'entité déclarante devrait indiquer si elle a mis en place des politiques et des procédures écrites qui précisent la différence dans la documentation et les exigences en matière de vigilance simplifiée, standard et renforcée.





C#	Texte de la question	Instructions
75	Prière de préciser le nombre total de clients uniques qui sont actifs au cours de la période de déclaration ou qui ont été actifs à un moment donné au cours de la période de déclaration.	Prière de réutiliser la réponse fournie à la Q3.
76	Votre entité a-t-elle mis en œuvre des mesures de vigilance simplifiée pour des clients au cours de la période de déclaration ?	
77	Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques qui font l'objet de mesures de vigilance simplifiées.	
78	Votre entité applique-t-elle une identification et une vérification renforcées de tous les clients à haut risque avant leur prise en charge ?	
79	À quelle fréquence une mesure de vigilance en cours est-elle appliquée aux clients classés comme présentant un risque élevé de BC/FT ?	
80	Avez-vous sélectionné « Événement déclencheur » dans la question précédente ?	
81	Veuillez identifier tous les événements déclencheurs du devoir continu de vigilance relatif aux clients classés à haut risque de BC/FT.	
82	Votre entité examine-t-elle la source du patrimoine des clients à haut risque avant de prendre en charge le client ?	
83	Votre entité prend-elle d'autres mesures pour les clients à haut risque avant leur prise en charge ?	Si non applicable, prière de répondre par « NA ».
84	Prière de préciser les autres mesures prises pour les clients à haut risque avant leur prise en charge.	
85	Les politiques CDD de votre entité incluent-elles des procédures d'acceptation du client et des procédures d'identification et de vérification de l'identité du client et du bénéficiaire effectif?	
86	Lorsque les informations BE sont enregistrées, quel pourcentage-seuil de détention d'actions votre entité utilise-t-elle pour enregistrer les informations relatives aux bénéficiaires effectifs ?	
87	Votre entité effectue-t-elle des opérations en utilisant des actifs virtuels avec ou pour le compte de clients ?	
88	Comment l'entité vérifie-t-elle les bénéficiaires effectifs des avoirs virtuels ?	
89	Votre entité fait-elle appel à des tiers pour les procédures de due diligence client ?	Par tiers, on entend toute autre entité/prestataire de services qui effectue des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle pour le compte de l'entité.
90	Votre entité effectue-t-elle des tests concernant la volonté et la capacité des tiers à fournir des informations au cours de la relation, sur demande et sans délai.	
91	Veuillez indiquer la raison principale des difficultés (par exemple, raison juridique, raison commerciale,	





C#	Texte de la question	Instructions
Сп	indisponibilité des informations, autre) et le type de	III delions
	tiers (par exemple, institution financière, EPNFD).	
	L'évolution des services demandés par les clients	
92	contribue-t-elle à l'identification de signaux d'alarme ?	
	1.8 Mesures de vigila	nce renforcées
	Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques	lice removees
93	pour lesquels une vigilance renforcée a été appliquée	
	lors de leur intégration.	
	Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques	
94	pour lesquels une vigilance renforcée a été appliquée	
	dans le cadre des relations d'affaires.	
	Prière d'indiquer le pourcentage de clients uniques qui	C'est-à-dire le nombre de clients soumis à des mesures
95	ont fait l'objet d'une vigilance renforcée.	de vigilance renforcées ÷ le nombre total de clients.
	Prière d'indiquer le nombre total de bénéficiaires	
96	effectifs de personnes morales et d'entités juridiques	
	pour qui une vigilance renforcée a été appliquée.	
		Pour obtenir ce pourcentage, il faudra diviser le
		nombre de bénéficiaires effectifs, de personnes
	Prière d'indiquer le pourcentage de bénéficiaires	morales et d'entités juridiques pour qui des mesures
97	effectifs, de personnes morales et d'entités juridiques	de vigilance renforcées ont été appliquées par le
	pour qui une vigilance renforcée a été appliquée.	nombre total de bénéficiaires effectifs, de personnes
		morales et d'entités juridiques.
	1.9 Évaluations d	es risques
98	Votre entité applique-t-elle des évaluations des	
	risques de LBC/FT à ses clients ?	
99	Combien de niveaux de risque LBC/FT votre entité a-t-	
	elle pour ses clients ?	
100	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques classés	
	comme présentant un risque élevé de LBC/FT.	
101	Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques	
	dont le niveau de risque n'a pas encore été déterminé. Les considérations relatives à l'affectation de haut	
	risque de votre entité incluent-elles TOUTES les	
	informations suivantes :	
	pays de résidence	
	activité	
	statut PPE	
	type de client	
102	produits et services	
-3-	types d'opérations	
	canaux de distribution	
1	comptes à intitulé conventionnel	
		1
	avoirs sous gestion	
	<ul><li>avoirs sous gestion</li><li>volume d'opérations</li></ul>	
	avoirs sous gestion	





C#	Texte de la question	Instructions
	Si votre entité ne prend pas en considération tous les	Citaus cont pris on compto puiltre de répendus per
103	éléments susmentionnés, prière de préciser quels	Si tous sont pris en compte, prière de répondre par
	éléments ne sont pas pris en compte ?	« NA ».
	Les considérations relatives aux affectations à haut	
104	risque de votre entité incluent-elles des mesures	
	supplémentaires non susmentionnées ?	
	Prière de préciser quelles mesures supplémentaires	
105	non susmentionnées sont incluses dans les	Duibus de aufeisantent es ani d'analisme
105	considérations relatives aux affectations à haut risque	Prière de préciser tout ce qui s'applique.
	de votre entité.	
	Votre entité dispose-t-elle d'un outil ou d'un	
106	processus pour effectuer des évaluations des risques	(évaluations des clients)
	de LBC/FT ?	
407	Votre entité utilise-t-elle une liste de pays sensibles	
107	pour l'évaluation des risques de LBC/FT ?	
400	Votre entité utilise-t-elle une liste d'activités sensibles	
108	pour l'évaluation des risques de LBC/FT ?	
400	Quelles activités client votre entité associe-t-elle aux	
109	clients à haut risque ?	
	Votre entité examine-t-elle séparément les risques de	
110	BC et de FT ?	(évaluation propre de l'entité)
	Votre entité dispose-t-elle d'un outil ou d'un	
111	processus pour effectuer des évaluations des risques	(évaluation propre de l'entité)
111	de LBC/FT ?	(evaluation propre de l'entite)
	1.10 Audit interne	 e/contrôles
	Quand a eu lieu le dernier audit effectué par le	
112	SICCFIN/AMSF pour votre entité ?	
	Votre entité a-t-elle effectué d'autres audits non	
113	susmentionnés ?	(Audits liés à la LBC/FT uniquement)
	Précisez les types des autres audits et indiquez l'année	(
114	du dernier audit de chaque type.	(Audits liés à la LBC/FT uniquement)
	1.11 Surveil	lance
	Êtes-vous légalement autorisé à représenter votre	
115	client pour une opération ?	Prière de réutiliser la réponse fournie à la Q2.
	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations	
116	entrantes rejetées en raison d'informations	
	insuffisantes sur le donneur d'ordre ou le bénéficiaire.	
	Prière d'indiquer la valeur totale des fonds entrants	
117	rejetés en raison d'informations insuffisantes sur le	
	donneur d'ordre ou le bénéficiaire en EUR.	
	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations	
118	sortantes rejetées en raison d'informations	
	insuffisantes sur le donneur d'ordre ou le bénéficiaire.	
	Prière d'indiquer la valeur totale des fonds sortants	
119	rejetés en raison d'informations insuffisantes sur le	
	donneur d'ordre ou le bénéficiaire en EUR.	
	Prière d'indiquer le nombre total d'alertes relevées au	
134	cours de la période de déclaration par le système, liées	
	au financement du terrorisme.	
1	a a manecinent du terrorisille.	





C#	Texte de la question	Instructions
	1.12 Conservation de	
120	Votre entité conserve-t-elle les informations relatives aux opérations pendant au moins 5 ans ?	
121	Votre entité conserve-t-elle toutes les correspondances relatives aux CDD et les correspondances commerciales pendant au moins 5 ans après la fin d'une relation client ?	
122	Votre entité conserve-t-elle ces informations et documents dans un endroit sûr et sécurisé ?	
123	Ces informations et documents sont-ils rapidement mis à la disposition des autorités compétentes sur demande ?	Lorsqu'elle fournit sa réponse, l'entité déclarante devrait tenir compte des facteurs suivants :  (1) Les données ci-dessus sont-elles recueillies sous forme électronique et sont facilement récupérables à partir des systèmes informatiques ?  (2) Le système informatique a-t-il la fonctionnalité de filtrer et de trier les informations afin qu'ils puissent être récupérés rapidement ?  (3) Y a-t-il un effort manuel requis pour trouver les données des clients, par exemple, si les fichiers sont stockés uniquement en version papier, ou, lorsqu'ils sont stockés sous forme électronique, les systèmes informatiques ne sont pas configurés pour permettre un accès facile aux données requises.
124	Votre entité dispose-t-elle de sauvegardes des informations relatives aux CDD et aux correspondances commerciales avec un plan de récupération des données ?	
	1.13 Sanctions finar	ncières ciblées
125	Les politiques et procédures de l'entité couvrent-elles de manière adéquate le filtrage et les alertes des sanctions financières ciblées pour le financement du terrorisme et de la prolifération ?	L'entité déclarante devrait indiquer si ses politiques et procédures couvrent de manière adéquate les éléments de filtrage et d'alerte des sanctions financières ciblées.  Les politiques et procédures doivent couvrir les exigences ciblées liées aux sanctions financières concernant au moins les éléments suivants :  (a) clients, bénéficiaires effectifs, parties à une opération, tiers concernés (intermédiaires, agents) ou autres personnes liées ;  (b) fréquence et portée du filtrage ;  (c) traitement des alertes, des faux positifs (y compris comment les alertes doivent être résolues lorsque les





C#	Texte de la question	Instructions
		informations sont indisponibles, incomplètes ou
		potentiellement non fiables).  La réponse devrait contenir des informations sur l'implication du conseil d'administration ou de la haute direction dans la surveillance des risques et des questions de conformité liées à la mise en œuvre des sanctions financières ciblées. L'engagement pertinent peut inclure :
		(1) l'approbation par le conseil d'administration ou la haute direction des politiques, procédures et directives relatives aux sanctions financières ciblées ;
126	Le conseil d'administration et la haute direction de votre entité sont-ils impliqués dans la surveillance des risques et des questions de conformité liés aux sanctions financières ciblées quant au financement du terrorisme et de la prolifération ?	(2) l'approbation (affectation) de ressources financières, techniques (informatiques) ou humaines visant à accroître le niveau de conformité aux obligations des sanctions financières ciblées, telles que le renforcement des connaissances et des compétences des employés dans le domaine des sanctions financières ciblées (formations, séminaires, certificats) et/ou le recrutement d'employés supplémentaires, l'allocation des ressources nécessaires à la mise en place de solutions de filtrage automatisé, etc.,
		(3) des rapports réguliers sur la conformité des sanctions financières ciblées, y compris les risques de contournement des sanctions, les tendances et les vulnérabilités,
		(4) l'organisation d'audits internes en matière de sanctions financières ciblées et la mise en œuvre de mesures en temps opportun pour remédier aux déficiences, etc.
		L'entité déclarante devrait indiquer si ses politiques et procédures couvrent :
	Votre entité dispose-t-elle de politiques et de procédures concernant le contrôle direct et indirect des avoirs des personnes ciblées par les sanctions financières pour le financement du terrorisme et de la prolifération ?	(a) le contrôle direct, et  (b) le contrôle indirect des avoirs par des personnes
127		désignées,
		(c) les processus et systèmes internes conçus pour détecter les personnes qui exercent un contrôle direct et indirect sur les avoirs détenus par les personnes désignées.
	Votre entité a-t-elle des politiques et des procédures	
128	concernant le gel des avoirs (sans délai) des personnes désignées par des sanctions financières ciblées et leur	
	signalement aux autorités compétentes?	





C#	Texte de la question	Instructions
	Votre entité consulte-t-elle la Liste Nationale des gel	
129	d'Avoirs lors de l'intégration de nouveaux clients ou	
	lors de la mise à jour de la liste ?	
120	Votre entité dispose-t-elle d'un système de vérification	
130	de la base de données clients ?	
131	Votre entité dispose-t-elle d'un système automatisé	
151	de vérification de la base de données clients ?	
	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des	
132	filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
	financières) pour les titulaires de compte?	
	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des	
133	filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
	financières) pour les mandataires?	
	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des	
134	filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
	financières) pour les bénéficiaires effectifs?	
135	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
133	financières) pour les administrateurs/directeurs?	nererence a rordonnance souveraine ir 5.004.
	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des	
136	filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
	financières) pour les actionnaires?	
107	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des	
137	filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les représentants légaux?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des	
138	filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
	financières) pour les settlors/constituants?	
	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des	
139	filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
	financières) pour les trustees?	
1.40	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des	
140	filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les protectors?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
1.11	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des	Difference > IIOnderence Communication and COM
141	filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les apporteurs d'affaires ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des	
	filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions	
142	financières) pour les structures de propriété complexe	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
	?	
	Avez-vous des clients qui ont des chaînes de	
143	paiements à destination ou en provenance de	
	bénéficiaires effectifs finaux ?	
	Votre entité procède-t-elle à des filtrage (terrorisme,	
144	prolifération, sanctions financières) sur des sujets	
	pertinents pour toute la chaîne des paiements	
	jusqu'au bénéficiaire final ?	





C#	Texte de la question	Instructions
	Votre entité a-t-elle identifié une personne/des	
	transactions liées au financement du terrorisme ou à	
145	la prolifération des armes de destruction massive au	
	cours de la période de référence?	
	Prière d'indiquer le nombre total de personnes	
146	identifiées par votre entité, liées au financement du	
	terrorisme au cours de la période de déclaration.	
	Prière d'indiquer le nombre total de personnes	
1.47	identifiées par votre entité, liées au financement de la	
147	prolifération des armes de destruction massive au	
	cours de la période de déclaration.	
	Prière d'indiquer la valeur totale des avoirs gelés (en	
148	EUR) liés au financement du terrorisme au cours de la	
	période de déclaration.	
	Prière d'indiquer la valeur totale des avoirs gelés (en	
149	EUR) liés au financement de la prolifération des armes	
149	de destruction massive au cours de la période de	
	déclaration.	
	Prière d'indiquer le nombre total de déclarations faites	
150	à la Direction du Budget et du Trésor (DBT) concernant	
	le financement du terrorisme.	
	Prière d'indiquer le nombre total de déclarations faites	
151	à la DBT concernant le financement de la prolifération	
	des armes de destruction massive.	
	Votre entité a-t-elle pris d'autres mesures liées au	
152	financement du terrorisme ou au financement de la	
	prolifération des armes de destruction massive ?	
153	Votre entité a-t-elle pris d'autres mesures liées au	
	financement du terrorisme ?	
	Votre entité a-t-elle pris d'autres mesures liées au	
154	financement de la prolifération des armes de	
	destruction massive ?	_
	1.14 PP	
	Votre entité prend-elle des mesures pour déterminer	
155	si les clients et les bénéficiaires effectifs sont des	
	personnes politiquement exposées (PPE) ?	
	Quelles mesures votre entité applique-t-elle pour	
156	déterminer si les clients et les bénéficiaires effectifs	Prière de préciser tout ce qui s'applique.
130	sont des PPE ? Prière de préciser tout ce qui	rhere de preciser tout ce qui s'applique.
	s'applique.	
		L'entité déclarante devrait fournir une liste des
		mesures supplémentaires spécifiques et renforcées
	Quelles procédures cumplémentaires de LPC/ET cont	qui sont prises pour les PPE par rapport aux clients à
	Quelles procédures supplémentaires de LBC/FT sont	risque standard. Par exemple :
157	appliquées pour les PPE (par rapport à un client à risque standard) ? Prière de préciser tout ce qui	
	s'applique.	(a) avant d'établir une relation d'affaires,
	s applique.	
		(b) au cours d'une relation d'affaires.





C#	Texte de la question	Instructions
		Si les mesures susmentionnées diffèrent pour les PPE locales et étrangères, prière d'indiquer quelle mesure s'applique à une PPE locale et laquelle s'applique à une PPE étrangère.
158	Un filtrage des PPE est-t-il effectué dans le cadre du processus de CDD pour les nouveaux clients ?	
159	Veuillez indiquer une estimation du nombre moyen d'heures consacrées par le personnel chargé de la LBC/FT-P en amont de l'accueil d'un nouveau client PPE.	
160	Veuillez indiquer une estimation du pourcentage de correspondance entre les informations auto-déclarées et la détermination du statut de PPE.	
161	Le filtrage des PPE a-t-il lieu de façon continue ?	
162	Veuillez indiquer le nombre moyen approximatif de jours nécessaires à la réévaluation du statut de PPE après des événements (tels que des changements de fonctions politiques).	
163	Les PPE font-elles l'objet d'une surveillance accrue ?	
164	Votre entité considère-t-elle toutes les relations PPE comme à haut risque de LBC/FT ?	
165	Votre entité a-t-elle toujours besoin de l'approbation de la haute direction pour intégrer un client ou un bénéficiaire effectif ou un bénéficiaire qui est une PPE et pour poursuivre une relation commerciale avec un client ou un bénéficiaire effectif ou un bénéficiaire qui devient une PPE après l'établissement de la relation commerciale ?	
	1.15 Opérations e	en espèces
166	Votre Entité effectue-t-elle des transactions en espèces avec des clients ?	Qu'il s'agisse de paiements entrants ou sortants.
167	Votre entité applique-t-elle des contrôles et des procédures spécifiques de LBC/FT pour les opérations en espèces ?	
168	Prière de décrire les contrôles et procédures spécifiques aux opérations en espèces que votre entité applique.	
	1.16 Déclarations d'opé	rations suspectes
169	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations et d'activités suspectes identifiées et déclarées en interne (au niveau de votre entité) au responsable de la conformité au cours de la période de déclaration.	(Pas nécessairement déposées à la CRF)
170	Votre entité a-t-elle déposé des DOS/DAS auprès de la CRF au cours de la période de déclaration ?	
171	Prière d'indiquer le nombre total de DOS/DAS liées au <u>financement du terrorisme</u> que votre entité a déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	L'entité déclarante devrait indiquer le <u>nombre</u> d'opérations suspectes, liées au <u>financement du terrorisme</u> , qu'elle a déclaré à la CRF de Monaco ( <a href="https://amsf.mc">https://amsf.mc</a> ).





C#	Texte de la question	Instructions
172	Prière d'indiquer le nombre total de DOS/DAS liées au blanchiment de capitaux que votre entité a déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	L'entité déclarante devrait indiquer le <u>nombre</u> <u>d'opérations suspectes</u> , liées au <u>blanchiment de</u> <u>capitaux</u> , qu'elle a déclaré à la CRF de Monaco ( <a href="https://amsf.mc">https://amsf.mc</a> ).
173	Veuillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées aux actifs virtuels ou aux prestataires de services d'actifs virtuels (PSAV) que votre entité a déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
174	Veuillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées aux <u>personnes morales monégasques</u> déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
175	Veuillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées aux <u>personnes morales étrangères</u> déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
176	Veuillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées aux trusts étrangers déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
177	Veuillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées aux <u>infractions fiscales étrangères</u> (pénales ou administratives) déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
178	Veuillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées au <u>crime organisé</u> déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
179	Veuillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées à la suite à une relation d'affaires rejetée déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
180	Veuillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées à la suite à une opération rejetée déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
181	Prière d'indiquer le nombre total de tentatives d'opérations déclaré à la CRF, au cours de la période de déclaration.	
182	Votre entité a-t-elle réagi en interne aux opérations suspectes ?	(Par exemple : modification de la relation client en conséquence, réévaluation de la classification des risques du client, prise de mesures pour éviter la dénonciation, etc.).
183	Votre entité a-t-elle pris des mesures pour renforcer les contrôles internes en matière de LBC/FT, amender les politiques et procédures ou entreprendre d'autres procédures pour améliorer la déclaration des opérations suspectes au cours de la période de déclaration ?	
	1.17 Retours et co	mmentaires
184	Avez-vous des commentaires sur l'une des questions de cette section ?	
185	Prière de partager vos retours et vos commentaires au sujet de cette section.	





## **Instructions Signataires, Attestation**

S#	Question Text	Instructions
	Attestatio	n
1	La ou les personnes dont le nom et le titre sont ajoutés ici attestent qu'elles ont fourni des réponses exactes aux questions, au mieux de leurs capacités.	
2	Le nom et le titre de la personne ajoutée ici attestent qu'elle est dûment autorisée à représenter l'entité déclarante et qu'elle s'est assurée que les données soumises ont été correctement examinées et constituent une représentation exacte, au mieux de ses capacités.	
3	Avez-vous besoin de rendre ce questionnaire sous forme incomplète ?	Si ce n'est pas le cas, prière d'écrire « Complet ». Si c'est le cas, prière d'indiquer la raison de la soumission d'un questionnaire incomplet. Une soumission incomplète peut entraîner une attention supplémentaire ou d'autres actions.

